Dimanche, 10 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 83.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements.	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	1 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 9 JUIN 1849.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté! Egalité! Fraternité!

LA MONTAGNE

A LA DÉMOCRATIE ALLEMANDE.

Frères!

Au signal donné par notre révolution sociale de Février, l'Allemagne s'est ébranlée. Mûre pour les idées nouvelles, elle s'est levée contre les despotes; elle a revendiqué les droits si longtemps méconnus de la souveraineté populaire.

Dans leur épouvante, les rois s'effacèrent hypocritement devant la résurrection de l'Allemagne; vainement ils s'unissent pour l'étouffer sous un suprême effort. Vienne, Berlin, Dresde, cités héroïques, frémissent sous le joug; ce n'est que pour un jour, et déjà sur le Rhin, au nom de la Constitution et de l'Unité, vous relevez le drapeau de l'émancipation. Le suffrage universel a consacré votre droit. C'est la cause des peuples. Elle triomphera!

A vous, frères, nos sympathies les plus vives, nos vœux les plus ardents! Ces vœux seront-ils longtemps stériles? Un pouvoir infidèle à son origine, traitre à ses devoirs, enchaînera-t-il longtemps l'essor généreux de la France? Non! elle ne peut faillir à ses nobles instincts, et, pour la cause commune, elle est prête à verser un sang dont elle ne fut jamais avare, en faveur des nations opprimées.

Le privilége et le droit, le despotisme et la liberté sont en présence. Républicains ou esclaves... telle est pour vous l'alternative. Pas d'adhésion! pas de moyen terme! Votre salut et le nôtre sont à ce prix.

L'Allemagne et la France ont reçu du ciel une mission sacrée; en leurs mains sont les destinées du monde. Sous la bannière de la démocratie elles forment entre l'Orient et l'Occident, le rempart de la civilisation contre la barbarie. Unies par le bras et par l'idée, elles édifieront la société nouvelle.

Frères, espoir et persévérance! et bientôt, dans une fraternelle étreinte, sur les ruines des trônes et des privivitéges, deux grands Penples pourront s'écrier, pleins du saint enthousiasme de la victoire :

Allemagne et France!... pour la paix et le bonheur de l'humanité!

Paris, 9 juin 1849.

Avril (Isère). — Anstett (Bas Rhin). — Arnaud (Var). — Bac (Haute Vienne). — Baune (Loire). — Benoît (Rhône). — Berthelon (Isère). — Brives (Hérault). — Bruys (Saône-et-Loire) — Breymand (Haute Loire). — Beyer (Bas-Rhin). Bandsept (Bas Rhin). — Boch (Bas-Rhin). — Baudin (Ain). — Bard (Saône-et Loire. — Boysset (Saône-et Loire. — Boichot (Seine). — Aristide Bouvet (Ain). —Burgard Haut-Rhin. — Cholat (Isère). — Commissaire (Bas-Rhin). — Considerant (Seine). — Cantagrel (Loir-et Cher). — Cassal (Haut-Rhin). — Crestin (Jura). — Chouvy (Haute-Loire). — Chovelon (Haute-Loire). — Combier (Ardèche). — Clément. — Delbetz (Dordogne). — Detours (Tarn et-Garonne). — Deville (Hautes-Pyrénées). — James Demontry (Côte-d'Or). — Doutre (Rhône). — Dulac Dordogne). — Duché (Loire). — Delavallade (Creuse). — Derriey (Jura). — Marc Dufraisse (Dordogne). — Duputz (Gers). — Dussoubs (Haute-Vienne). — Daniel Lamazière (Haute-Vienne). — Ennery (Bas Rhin). — Fargin-Fayolle (Allier). — Fond (Rhône.) — Faure (Rhône). — Fawtier (Haut-Rhin). —Frémond (Ain). — Gambon (Nièvre). — Gastier (Nievre). —Gilland (Seine-et-Marne). —Gindrier (Saône-et Loire). — Greppo (Rhône). — Heitzmann (Saône-et-Loire). — Hofer (Haut Rhin). — Jannot Saône-et-Loire) — Jehl (Bas-Rhin) —Joigneaux (Côte-d'Or) —Jollivet (Dordogne) — Kœnig (Bas-Rhin). — Kopp (Bas-Rhin). — Labrousse (Lot). — Laclaudure (Haute-Vienne). — Lafon (Lot). — Lamarque (Dordogne). — Lamennais (Seine). — Landolphe (Saône et-Loire). — Lasteyras (Puy-de-Dôme). — Lavergne (Tarn). — Ledru-Rollin (Seine). — Louriou (Cher). — Madet (Allier). — Maigne (Haute Loire). — Malardier (Nievre). — Martin-Bernerd (Loiret). — Mathé Félix (Allier). —Mathieu (Drôme). — Menand (S-et-Loire). —Michel de Bourges (Cher). — Michot (Loiret). — Mie (Dordogne). —Miot (Nièvre). —Monnier (H.-L.). —Morellet (Rh.). —Mornaix. —Muhlenbeck (H. R.). —Nadaud (Creuse). —Pelletier (R.). —Perdiguier (Seine. — Pflieger (Haut-Rhin). — Pilhes (Arriège). — Postande (Arriège). — Pyat Félix (Cher). — Racouchot (Saône-et-Loire). — Rantian (Allier). — Rattier (Seine). — Richard (Cantal). — Richardet (Jura). — Rigaudie (Dordogne). — Robert (Yonne). — Rochut (Niévre). — Rolland (Saône-et-Loire). — Ronjat (Isère). — Roselli Mollet (Ain). —Rouaix (Arriège). —Rouet (Nièvre). — Rougeot (Saône-et-Loire). — Reussel (Ain). — Saint Féréol (Haute Loire). — Salmon (Meurthe). — Sartin (Allier). — Savatier-Laroche (Yonne). — Savoye (Haut-Rhin). — Signard (Haute Saône). — Sommier (Jura). — Suchet (Var). — Terrier (Allier). — Testelin (Nord). — Vauthier (Cher). Vignes (Arriége). — Viguier (Cher).

AFFAIRES DE ROME.

Le 1er juin, nous avons annoncé, en le déplorant, que l'ordre avait été expédié de Paris au général Oudinot de reprendre les hostilités.

Le 6 nous avons donné la nouvelle que les hostilités avaient été reprises.

Le 7, nous avons confirmé la nouvelle que nous donnions le jour précédent.

Le gouvernement était informé comme nous, et sans doute mieux que nous. Pourquoi a-t-il gardé le silence? Pourquoi la France entière n'a-t-elle pas été informée par le gouvernement de la République des décisions graves qu'il avait prises? D'où vient ce silence? A quoi faut-il l'attribuer?

Là-dessous y aurait-il encore quelque manœuvre de Bourse? L'horreur de la publicité exposera-t-il donc toujours le gouvernement de la France à tous les soupçons? Ou bien le président du conseil, dont on connait le penchant pour les *faits accomplis*, voulait-il annoncer tout à la fois l'attaque et la prise de Rome?

Nous ne savons à quoi nous arrêter, et d'ailleurs à quoi sert d'examiner toutes les misères de notre gouvernement? Nous avons d'autres devoirs à remplir. Il faut que nous retracions les péripéties de ce drame terrible qui, en ce moment, se joue devant Rome ou peut-être dans Rome même.

Si nous sommes bien informés, l'armée française aurait occupé une partie de Rome. A cette première attaque, les Romains auraient perdu 800 hommes, et 500 de leurs soldats auraient été faits prisonniers. Mais ils ne s'étaient pas découragés pour cela. Ils défendaient leurs barricades pied à pied, et se préparaient à faire payer bien cher la victoire.

Cette nouvelle est confirmée et en partie modifiée par une autre. Ce n'est pas à Rome même que le général Oudinot a remporté ce premier avantage; c'est à la villa Pamphili, peu distante de Rome; il est vrai que les Romains auraient d'abord essuyé des pertes assez considérables, et laissé au pouvoir des Français une centaine de prisonniers.

Comme on le voit, nous ne sommes qu'au commencement de la sanglante tragédie dont Rome est en ce moment le théâtre. Combien de sang sera peut-être versé avant le funeste dénouement! Quel que soit le sort des armes, la France trouvera devant Rome la perte de son armée peut-être, mais à coup sûr la perte de toute sa popularité en Europe.

C'est sans doute là le but que l'on voulait atteindre. Réjouissez-vous traitres de 1815 : les rénégats de 1830 et de 1849 vous font oublier!

Nous publions deux lettres du général Oudinot, la première adressée aux triumvirs, la seconde à M. de Lesseps. La dernière fera connaître le bel accord que fait établir entre ses agents le ministre de l'*Ordre*.

Nous publions à la suite de ces deux lettres la réponse de M. de Lesseps au général Oudinot. Elle montre que lorsque la France est représentée dignement, les agents du ministère sont bientôt désavoués.

Le général en chef aux triumvirs :

Au quartier-général, le 31 mai 1849.

Messieurs les triumvirs,

J'ai eu l'honneur de vous faire savoir ce matin que j'acceptais, pour mon compte, l'*ultimatum* qui vous a été transmis le 29 de ce mois par M. de Lesseps.

A mon grand étonnement, M. de Lesseps m'apporte à son retour de Rome une sorte de convention en opposition complète avec l'esprit et la base de l'*ultimatum*. Je suis convaincu qu'en la signant, M. de Lesseps a dépassé ses pouvoirs.

Les instructions que j'ai recues de mon gouvernement m'interdisent formellement de m'associer à ce dernier acte. Je le regarde comme non avenu, et il est de mon devoir de vous le déclarer sans retard.

Le général commandant en chef le corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Le général en chef à M. de Lesseps:

Monsieur le ministre plénipotentiaire;

Vous avez, depuis le 17 de ce mois, paralysé tous les mouvements du corps expéditionnaire sous mes ordres.

Vous m'aviez demandé avec instance que la trève promise verbalement par vous aux troupes romaines, fut prorogée jusqu'à ce que le ministère pût faire connaître sa réponse aux dépêches dont M. de La Tour d'Auvergne était porteur. Bien que ce retard fût, dans ma conviction, très préjudiciable aux opérations militaires, j'ai souscrit à votre désir, afin d'éviter jusqu'aux apparences d'un dissentiment entre nous. Depuis ce temps, les troupes romaines ont pu se porter partout où elles ont cru qu'il était de leur intérêt de le faire. J'ai, au contraire, renfermé mes opérations dans la partie du territoire qui avait Civita-Vecchia pour base. Vous avez proposé, le 29 de ce mois, aux autorités romaines un *ultimatum* dont j'ai accepté les termes, bien que certaines conditions qui y sont stipulées fussent loin de me donner une entière satisfaction.

Dans la journée même, vous m'avez écrit de Rome que cet ultimatum allait, selon toute probabilité, être accepté le soir, et, contrairement à toute prévision, vous me déclarez que vous avez signé avec la République romaine des conventions auxquelles vous espériez que j'apposerais ma signature.

Ces conventions sont en opposition formelle avec les instructions que j'ai reçues. Je les crois contraires aux volontés de mon gouvernement ; non seulement je ne leur donnerai pas mon assentiment, mais je les considère comme non avenues, et je suis forcé de le déclarer aux autorités romaines. Quand le ministère aura fait connaître, à la suite de la mission de M. de La Tour d'Auvergne, ses intentions, je m'y conformerai scrupuleusement. En attendant, j'ai le regret d'être dans l'impossibilité de concerter désormais mon action politique avec la vôtre.

Voici la réponse de M. de Lesseps à la lettre de M. le général Oudinot :

Rome, 1er juin 1849.

Monsieur le général en chef,

Vos deux lettres du 31 mai, dont j'expédie des copies au gouvernement, me sont parvenues l'une hier à sept heures du soir, la seconde ce matin à six heures.

Voici ma réponse :

J'ai suivi avec dévouement et abnégation personnelle les instructions du gouvernement de la République. Le jour où vous m'avez fait, en présence de témoins, les scènes les plus scandaleuses que mon sang-froid seul et ma détermination bien arrêtée ont empêché de convertir en lutte violente, le jour où, me mettant complètement à l'écart, vous avez répondu à ma confiance en ordonnant secrètement à tous vos chefs de corps de commencer les hostilités à l'improviste et dans l'ombre de la nuit, ce jour-là mon parti a été pris irrévocablement.

J'avais laissé entre vos mains, avant-hier à huit heures du matin, et à trois heures du soir, et à six heures du matin, le 30, trois notes dont j'envoie également les copies à M. le ministre des affaires étrangères. Ces documents prouveront que, devinant vos projets, je vous avais mis en demeure de ne pas les exécuter. Vous avez bien voulu supposer qu'ayant adressé un ultimatum aux autorités romaines, la déclaration que je vous avais faite que ma mission serait terminée et que les hostilités pourraient recommencer à partir de l'expiration du terme fixé, était absolue et indépendante de toute circonstance nouvelle.

Mais je vous ai dit en temps opportun et je vous répète que neuf heures avant la fin du délai (qui était de vingt-quatre heures) les autorités romaines avaient répondu à notre ultimatum, qu'elles m'avaient envoyé un contre-projet, que le simple bons sens, les principes élémentaires de la diplomatie, et plus que tout autre mobile, l'humanité nous commandaient de prendre en considération.

Vous avez à peine eu le temps de jeter les yeux sur cet écrit, ainsi que sur les lettres de la municipalité de Rome, du président de l'Assemblée constituante et du pouvoir exécutif romain. Vous m'avez renvoyé le dossier par votre premier aide-de-camp, M. Espivent. Ce dernier m'a prévenu que vous étiez trop occupé des détails de votre service et des ordres à donner à l'armée pour l'examiner dans ce moment avec attention. Vous avez ensuite réuni les généraux Vaillant, Regnault Saint Jean-d'Angély, Molhière, l'intendant en chef de l'armée et votre chef d'état major, le colonel de Tinan. En leur présence, malgré vos cris, vos injures et vos gestes menaçants, j'ai donné avec calme lecture de toutes les pièces, ainsi que de mes notes de la journée à vous adressées. Mes représentations etant devenues inutiles, ayant formellement refusé de m'associer à vos projets d'attaques nocturnes, sans avis préalables aux autorités romaines, acte inouï qui aurait peut-être fait massacrer la colonie française de Rome, je me suis retiré. Je tiens à constater ici que toutes les personnes présentes à la réunion ont observé envers le représentant officiel de la République, l'attitude la plus convenable, à l'exception du général Regnault Saint-Jean d'Angely.

La réflexion, et des conseils énergiques et éclairés, variant les mesures, ont permis de révoquer au dernier moment vos ordres de recommencer les hostilités. Mais ces ordres ne sont pas arrivés assez à temps pour empêcher l'occupation de *Monte Mario*, où vous n'avez pas rencontré de résistance parce que j'avais pu à l'avance faire connaître à Rome par mon secrétaire particulier M. Leduc, que l'on ne devait pas s'inquiéter de vos mouvements, destinés seulement a vous assurer des positions dont les armées étrangères en marche sur Rome pourraient s'emparer contre nous.

Sans cet avis et sans mon retour à Rome, le tocsin eût été sonné, la garnison et la population de la ville, jusqu'aux femmes du Transtevère, armées de leurs couteaux, auraient fait l'assaut de *Monte Mario*, je sais que nos braves soldats s'y seraient maintenus, mais les conséquences d'une attaque et d'un assaut acharnés auraient atteint au cœur notre patrie.

Parti du quartier général après vous avoir remis ma dernière note, et éclairé sur les inconvénients à craindre de l'entrée immédiate de l'armée française à Rome, où vous auriez pu compromettre les intérêts que j'avais à défendre; j'ai rédigé *seul* un nouveau projet d'arrangement entièrement conforme aux directions que j'avais reçues du gouvernement de la République. Ce projet adopté après quelques discussions par le pouvoir exécutif a été approuvé à l'unanimité (moins 3 voix), par l'Assemblée constituante.

Je vous en ai remis, avant de le signer, un exemplaire accompagné d'une déclaration; j'avais commencé par vous donner lecture de mes instructions du 8 mai ainsi conçues :

» Les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia, étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côte du chef militaire chargé de la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui, se consacrant *exclusivement* aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et les populations romaines, pût y apporter toute l'attention, tout le soin nécessaires dans d'aussi graves matières. Votre zèle éprouvé, votre expérience, la fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus d'une occasion dans le cours de votre carrière, vous ont désigné pour cette mission délicate au choix du gouvernement...

» Pour vous donner des instructions plus précises et plus détaillées, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé depuis quelques jours, dans les Etats romains, des informations qui nous manquent.

« Votre jugement droit et éclairé vous inspirera suivant les circonstances. « Signé : DROUYN DE LHUYS. »

Quant à votre déclaration, M. le général en chef de considérer comme non avenu l'arrangement qui a été régulièrement signé hier entre le pouvoir exécutif romain et moi, c'est à notre gouvernement à prononcer, et, suivant l'usage, vous ne pourrez l'enfeindre sur aucun point avant la ratification ou la non ratification.

Lorsque vous jugerez à propos, en vertu de l'article 2, de désigner avant la saison des fièvres, des cantonnements plus salubres que ceux occupés aujourd'hui par l'armée française, veuillez m'en informer, afin que ces cantonnements puissent être pris sans difficultés et s'il le faut avec l'aide des populations.

Je rends justice, monsieur le général en chef, au fils d'un illustre maréchal; on a exploité votre ardeur militaire, vous vous êtes rendu, *sans le savoir*, l'instrument d'une conspiration ourdie par les ennemis de la France; ma vigilance a su déjouer à temps la trame ténébreuse dont *je connais tous les fils*, et j'ai pu sauver l'honneur de l'armée, l'honneur de la France!

Vous avez, par *votre* affaire du 30 avril, ébranlé un ministère; en faisant avorter le 30 *mai*, qui eût été un nouveau 30 avril sur une plus grande échelle, je vous ai heureusement empêché d'obéir aveuglément à ceux qui, par leurs perfides conseils, vous avaient entraîné une première fois et voulaient aujourd'hui perdre la France.

Si vous ne me croyez pas bon Français, vous penserez peut-être que ceux qui m'ont remplacé au quartier-général le sont plus que moi, entre autres l'agent officiel de la Russie près du Saint-Siége, le père Vaure, un général prussien envoyé de Radetzki, M. l'abbé de Brimont, etc., etc.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le général en chef, que toutes les personnes qui se seront munies à Rome d'un *laissez-passer* signé de moi, sont autorisées à se rendre aux destinations indiquées sur leurs papiers; j'ose espérer que vous n'apporterez aucun obstacle à cette mesure d'ordre public, ainsi qu'à la libre entrée et sortie des courriers portant les correspondances publiques et privées.

Toute relation personnelle cesse entre nous, mais les relations officielles écrites doivent subsister.

Veuillez agréer, monsieur le général en chef, les assurances de ma haute considération.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, en mission à Rome.

Signé : DE LESSEPS.

P. S. Le triumvirat me transmet en communication la copie d'une lettre que vous lui avez adressée ce matin et de sa réponse. La démarche que vous avez faite est déplorable parce qu'elle met au grand jour un dissentiment politique dont notre gouvernement était seul juge, et qui, provisoirement, devait rester entre nous.

Opinion publique en Russie.

(2e article. — Voir notre numéro du 7 juin.)

Dans un pays où les traditions du Peuple et les idées répandues dans les classes plus instruites subissent une compression systématique de la part du gouvernement, l'esprit public doit éclater périodiquement, c'est la loi de la nature. Tout le monde en Russie est fatigué du long règne de Nicolas entaché de tant de crimes, et le désastre de son expédition en Hongrie est *désiré* d'avance par l'opinion publique, qui fermente en proportion de la compression violente. On va jusqu'à traiter de la déchéance de l'empereur.

Outre le conflit d'opinions sur le mode de son abdication, les partis sont divisés au sujet de la succession même. Sur ce point, il y a quatre opinions bien distinctes.

Les conservateurs *orthodoxes* ne veulent pas entendre parler d'autres combinaisons que de la succession *légitime* de primogéniture, qui est le principe soi-disant fondamental de l'empire. Pour sauver l'Etat, selon eux, il faut absolument proclamer empereur Alexandre II, qui a maintenant trente-un ans.

Les conservateurs avancés, et peut-être plus clairvoyants, se groupent autour de Constantin, fils cadet de l'empereur et son favori. Voici leurs arguments : « L'aîné, le tsarewitz Alexandre, n'a pas d'énergie; il est débile et efféminé; il n'aura pas assez de courage et d'esprit entreprenant pour obvier aux entraves que la Russie rencontre inopinément de tous côtés. Du reste, Alexandre n'a pas droit au trône : il est né du grand-duc Nicolas, quand celui-ci n'était pas même l'héritier présomptif, tandis que Constantin vint au au jour après l'avénement de l'empereur. »

Le troisième parti est révolutionnaire. Il brûle de proclamer empereur n'importe qui, et cela sous le nom de feu le grand-duc Constantin, qui devait succéder à son frère Alexandre. Ils prétendent, et cette opinion se propage avec rapidité, qu'il n'est pas mort du choléra en 1831, et qu'il a miraculeusement échappé au guet-à-pens du comte Orlof, *le grand empoisonneur de la Cour.* (C'est ainsi que le public flétrit, et pour cause, ce dignitaire favori de l'empereur.)

A l'aide de ce prétexte, cette fraction tient en alerte les masses, naturellement avides du merveilleux!

Le quatrième parti est purement républicain. Il se rappelle les républicains de Novogrod et de Pleskof, et porte en son sein le fruit des germes que Pestel, Bestujef, Mouravieff et Kachowski, en 1825, ont semés à profusion en mourant en héros sur l'échafaud. On le désigne sous le nom de parti polono-russe, et il est dignement représenté à l'étranger par Bakunin, Golowin et Woinoff.

Voici le résumé du programme de ce parti :

« Une fois la civilisation orientale de Wladimir-le-Grand détruite par l'invasion des Tatars, les sciences et les arts, toutes les grandes idées du progrès et de la liberté ne découlèrent en Russie que d'une seule source à savoir, de la Pologne, lorsque celle-ci était libre et indépendante. Les Russes, qui l'ont subjuguée, nous ont replongés dans les ténèbres de la barbarie; ils ont rivé plus étroitement leurs propres chaînes, attendu que les conquêtes ne font que raffermir et endurcir le pouvoir absolu. Pour sauver la Russie, nous devons restituer la Pologne, avec le concours de son Peuple, et constituer deux Républiques, qui concluraient à jamais une alliance défensive et offensive. »

Avant d'entreprendre l'invasion de 1812, Napoléon réunit un conseil, composé des maréchaux et des généraux les plus illustres de son armée; ils parlèrent tous contre le projet de cette expédition. L'empereur s'obstina; il fit observer qu'il n'y avait pas d'entreprise à laquelle tout concourût; que, dans tous les projets des hommes, le hasard avait sa place; que la règle ne faisait pas le succès, mais le succès la règle, et que, s'il réussissait dans une nouvelle expédition, on ferait, d'après un nouveau succès, de nouveaux principes.

Les petits esprits haut placés par le *droit* de naissance ou par un hasard, n'imitent que les défauts des grands hommes. Semblable en cela à Napoléon, l'autocrate, en repoussant fièrement l'avis de ses généraux, se lance à corps perdu dans une expédition

analogue. Mais le premier qui voulait vaincre *les éléments* en Russie était un génie, et il a succombé; et le second, qui n'est qu'un tyran entêté, peut-il être pris au sérieux, quand il prétend vaincre un élément plus puissant que l'hiver du nord : l'*esprit de la révolution, qui est dans l'air?*...

Quoiqu'il en soit, le premier échec un peu grave essuyé par l'armée expéditionnaire en Hongrie sera le signal d'une explosion révolutionnaire qui fera trembler le colosse du Nord. Tout le monde en Russie et en Pologne prédit déjà une *Berezina russe* sur le Danube et la Vistule.

La Révolution de février n'a fait jusqu'ici que de l'éclat et du bruit à Paris; mais le coup a porté jusqu'au cœur de la Russie... Quelle gloire pour le Peuple qui l'a faite! Quelle honte éternelle pour ses gouvernants, qui ne veulent ou ne savent pas en profiter !...

Séance de l'Assemblée.

L'élection du citoyen Fortoul a été validée; une majorité de huit à dix voix a décidé que des bulletins portant Fortuné Fortoul désignaient évidemment Hippolyte Fortoul; que d'autres portant les désignations suivantes : Fortoul, médecin; Fortoul, avocat; Fortoul, négociant; Fortoul, de Digne, signifiaient nécessairement, dans le langage des habitants des Basses-Alpes, Hippolyte Fortoul, doyen de la Faculté des lettres à Aix. Le citoyen Fortoul, en apportant lui-même à la tribune ces puissantes raisons en faveur de la validité de son élection, a tellement fait rire ses amis de la droite, qu'il n'ont pas voulu priver l'Assemblée, et surtout le *Charivari*, d'un orateur aussi amusant. Nous aurions ri comme la droite de cette farce, si nous n'éprouvions un sentiment de pénible indignation à voir ainsi prostituer le titre de représentant du Peuple.

La séance s'était péniblement traînée jusqu'à cinq heures sans intérêt comme sans émotion, lorsque l'arrivée à la tribune du citoyen Bac nous a fait assister au plus étrange spectacle que puisse donner une Assemblée.

Nous avons vu l'Assemblée législative, le premier pouvoir dans l'Etat, l'Assemblée, qui ne relève que du Peuple et de Dieu, supplier les ministres, ses commis en un mot, de vouloir bien lui donner communication des dépêches qu'ils pouvaient avoir reçues concernant les affaires d'Italie.

Les citoyens Bac et Crémieux ont tour à tour fait sentir l'inconvenance qu'il y avait à ne pas donner connaissance à l'Assemblée des nouvelles qui devaient être dans la soirée communiquées aux journaux du soir. Le citoyen Dufaure a répondu qu'en l'absence du ministre des affaires étrangères il ne pouvait rien dire; qu'il était loin de contester le droit de l'Assemblée, et qu'il était probable que si l'Assemblée avait voulu s'enquérir des dépêches reçues par le ministère, elle n'aurait pas attendu que la séance fût presque terminée; qu'en conséquence, il priait l'Assemblée de le dispenser de répondre plus catégoriquement.

Comme les citoyens Faucher, Barrot et Falloux, le citoyen Dufaure oublie volontairement qu'il est ministre d'une République démocratique; il oublie probablement, prenant ses désirs pour les prévisions de l'avenir, qu'à cette heure il n'y a pas d'autre souverain en France que le PEUPLE, et que l'Assemblée à laquelle il délègue sa souveraineté absolue domine tellement le pouvoir exécutif, qu'elle a prévu les cas de déchéance qui pouvaient le frapper, qu'elle a déterminé les peines que la justice pouvaient lui infliger, qu'elle a formulé les circonstances dans lesquelles il deviendrait du devoir de tout bon citoyen de désobéir à ses ordres, elle a fait le pouvoir exécutif corvéable et justiciable de ses volontés, tandis qu'elle n'a de compte à rendre qu'au Peuple réuni dans les comices électoraux.

Oui, l'Assemblée qui, dans l'intérêt de sa propre dignité, devait ordonner que les dépêches de Rome lui fussent communiquées séance tenante, qui devait, si elle se sentait assez forte pour être indulgente, vitupérer sévèrement le ministre assez oublieux de ses devoirs pour ne pas apporter immédiatement à l'ouverture de la séance les pièces officielles qui excitent à un si haut degré l'intérêt général et qui sont, en définitive, la preuve de la manière dont le gouvernement a su comprendre l'ordre du jour motivé de l'Assemblée constituante, l'Assemblée a prié, supplié, le tout en vain, le ministre a été inflexible, la droite a applaudi avec bonheur ce retour aux formes et aux idées monarchiques.

Le refus d'aujourd'hui a quelque chose de tellement significatif, de tellement provocateur qu'il nous semble qu'immédiatement la gauche devrait adopter une ligne de conduite générale, qu'elle devrait se consulter, s'entendre et prendre, à la fin une énergique détermination.

Pour une minorité qui ne veut ni laisser avilir entre ses mains l'autorité que le Peuple lui a confiée, ni se rendre complice des projets anti-républicains que certains hommes ne prennent plus la peine de cacher, il n'y a qu'une manière de protester, c'est l'abstention complète. La minorité est assez forte pour annuler ainsi l'action du gouvernement, pour paralyser les tendances monarchiques de la droite; s'abstenir sans discuter, laisser le pouvoir seul en présence du pays, en face du Peuple, afin, en un mot, que les tendances du pouvoir soient assez évidentes aux yeux des populations entières pour que le doute ne puisse plus être permis.

Ni vote, ni discussion; rester impassible et calme pour tout ce qu'il plaira à la droite d'imposer à la France républicaine, et cela jusqu'au moment où elle se trouvera seule sans l'intermédiaire de la Montagne devant la nation, jusqu'au moment où elle enfoncera si brutalement l'aiguillon dans le col du taureau, qu'il se retournera contre cette imprudente agression.

Qu'en s'effaçant quelque temps elle laisse le Peuple assister à une nouvelle Saint-Barthélemy des droits qu'il a si chèrement payés; lorsqu'il aura vu la droite faire litière des libertés publiques, il comprendra quels sont ses amis, et, dans sa sagesse, il avisera.

Le *Crédit* est forcé aujourd'hui de revenir sur l'étrange politique qu'il a soutenue dans les affaires de Rome. Il jette des cris d'alarme, et s'il ne proclame pas la trahison, il ne s'en faut pas de beaucoup.

Les correspondances de M. de Lesseps, dont il a reçu communication lui ont ouvert les yeux. La reconnaissance de la République romaine lui aurait paru préférable. Mais, ce qu'il aurait mieux aimé encore, c'est que la France s'abstînt à l'extérieur comme elle s'abstient à l'intérieur.

Le malheur, dans tout cela, c'est que la politique du 10 décembre ne s'abstient ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Elle est, comme nous l'avons dit, complètement à contre-sens de la marche de la Révolution. Par ce côté, du moins, elle est plus logique, plus pratique que ceux qui s'imaginent que l'on peut, en ce moment, scinder les deux situations.

Le *Crédit* ne tardera pas à le reconnaître, et, dès ce moment, il se trouve engagé, bon gré malgré, dans la voie qui le ramènera aux principes dont il n'a dévié que par une trop grande foi dans des hommes qui, ne croyant à rien, et cherchant à modérer le mouvement, sans savoir vers quel but il faut marcher, sont obligés d'incliner soit à droite, soit à gauche, soit vers la contre-révolution, soit vers la révolution.

Moins que jamais le juste-milieu est possible.

Nous constaterons provisoirement que MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais, n'ayant pas donné leur démission, et faisant encore partie du cabinet qui a subi le message du président, ne peuvent plus être considérés comme les protégés ou les patrons de la politique du *Crédit*. C'est aux inspirateurs et rédacteurs de ce journal qu'il faut en reporter toute la responsabilité.

Nous aimons mieux cela, bien convaincus que nous sommes qu'il y a incompatilité entre les hommes qui ont des principes d'avenir et ceux qui ne croient ni au passé ni à l'avenir, et qui cherchent, dans les ténèbres, la lumière qui ne peut jaillir que d'un éclair de génie. Un éclair de génie ne sortira jamais de la tête de MM. Barrot, Dufaure, Lacrosse, Passy, Tocqueville, de Tracy et Lanjuinais. Quant au général Rulhière, il est entendu qu'il ne compte que pour mémoire, et que le véritable ministre de la guerre dont il est le prête-nom, c'est le général Changarnier doublé, par surcroit, du général Perrot. Or, ce n'est pas un éclair de génie qui jaillira de la tête du général Changarnier, c'est la foudre de la guerre civile, c'est le feu précurseur de la justice du Peuple.

Voilà donc le *Crédit* parfaitement débarrassé de son tiers-parti de la monarchie constitutionnelle qu'il voulait transformer en tiers-parti républicain. Il ne lui reste plus qu'à organiser lui-même un tiers-parti républicain et socialiste. Mais ce ne sera jamais le rôle des inspirateurs et rédacteurs du *Globe* de 1831. Nous attendons beaucoup mieux de leurs lumières et de leur conviction éprouvée. Quant à nous si nous avons rappelé le *Globe* de 1831, c'est qu'avant une déviation qui a entraîné la dissolution de la Société Saint-Simonienne, le *Globe*, organe de cette société, proclamait l'émancipation des Peuples et appelait la France à l'accomplissement de ses devoirs envers eux.

Bazard, un des chefs de la Société saint-simonienne, est mort le jour même où Louis-Philippe passait sur les boulevards la dernière revue de la garde nationale, où commanda le général Lafayette. La garde nationale de Paris poussait alors le cri de *Vive la Pologne!* et Bazard expira en demandant l'émancipation des Peuples. Son dernier soupir a été pour la Pologne. Ceux qui ont recueilli ce dernier soupir du martyr de la guerre des idées peuvent l'attester.

Nous ne voulons pas revenir sur le passé, dont nous avons en effet oublié bien des choses. L'esprit humain progresse en oubliant du passé tout ce qui ne doit pas rester. Nous souhaitons seulement que plusieurs des choses oubliées nous soient communes avec les rédacteurs du *Crédit*, et notamment ce culte de la paix universelle et perpétuelle, qui a été pour le christianisme une tactique d'avènement, qui, même nous le reconnaissons, a pu être nécessaire aux premiers développements du socialisme, mais qui, aujourd'hui, serait un véritable contre-sens. Ce culte de la paix ferait désormais de nons les complices des méchants contre les bons, tandis que nous sommes assez forts pour sauver ceux-ci et pour vaincre ceux-là. Le christianisme lui-même a été militant à l'époque des croisades. Le jour de la croisade est venu pour nous.

Le message du président peut être considéré comme le manifeste de la majorité de l'Assemblée législative. Elle n'a pas de commentaire à y ajouter ou plutôt elle a déjà fait son commentaire en trois mots : « NOUS NE CÉDERONS PAS. » Et en un acte : la présidence du citoyen Dupin aîné.

La contre-révolution flagrante ose parler au nom de la République. Il est temps que la République lui impose silence. Il est temps surtout que le peuple soit fixé sur la marche que ses véritables représentants entendent suivre.

Les interpellations annoncées pour lundi, celles qui se succèdent de jour en jour, ne remplissent pas ce but.

Ce que le peuple attend c'est un exposé de la situation, ce qu'il veut connaître c'est le plan de campagne de ceux à qui il a donné mission de sauver la révolution en France et en Europe.

Le mouvement des populations de l'Alsace et de la Lorraine commence à inquiéter sérieusement le gouvernement. Partout dans ces deux provinces, la population se prononce en faveur de nos frères d'outre-Rhin. Les souscriptions, les enrôlements volontaires, les adresses, les pétitions, trouvent des milliers d'adhérents, et tout cela passe sous les yeux de la police et des autorités administratives, qui ne ménagent cependant ni prohibitions, ni empêchements, ni poursuites. Aussi, le gouvernement de notre pauvre République a-t-il pris ces départements sous sa bienveillante et toute spéciale protection. On nous assure que plusieurs centaines d'agents secrets de la police sont partis vers ces provinces, menacées d'une prochaine invasion des Cosaques et des Croates. La police municipale, les autorités administratives et judiciaires ont reçu des instructions spéciales et des ordres précis pour sévir d'une manière exemplaire. En un mot, rien n'est omis pour étouffer jusqu'au germe le patriotisme et les sentiments généreux de braves Alsaciens et Lorrains.

L'*Univers* soi-disant *catholique* appelle continuellement la *Tribune des Peuples* le journal des réfugiés politiques. Que dirait l'*Univers* si nous lui donnions le nom de journal des jésuites impolitiques? Il est évident que la vérité serait de notre côté. On conçoit, du reste, la haine de l'*Univers* pour tous les réfugiés. Ces derniers veulent l'émancipation de l'humanité et l'*Univers* demande qu'elle soit écrasée sous le joug d'une double autorité, au nom du glaive et du faux crucifix de tous les R. P. du continent, MM. Changarnier, Radetzki, Montalembert et le démon aidant.

Deux jours avant sa sortie du ministère, M. Drouin de Lhuys a nommé M. de Montessuy, ambassadeur à Hanovre.

Veut-on savoir les titres qui recommandaient M. de Montessuy à la faveur de M. Drouin de Lhuys? Les voici :

Avant la révolution, M. de Montessuy traquait à Berlin les réfugiés polonais, qui, à la suite des événements de 1846 dans le grand-duché de Posen, voulaient se soustraire aux cachots de l'inquisition prussienne.

A Naples, pendant que M. Bresson se coupait la gorge, ce même M. de Montessuy appuyait la politique du Bourbon, et paralysait tous les mouvements des Siciliens.

Ajoutons que la sœur de ce personnage est mariée à M. Niewkerke. Ce n'est pas là la moindre des causes occasionnelles de la nomination de M. de Montessuy à son nouveau poste.

Passons à M. d'André, nommé également par M. Drouin de Lhuys ambassadeur à Dresde.

Avant la Révolution, M. d'André était à Turin, où, de concert avec l'Autriche, il signait une note hostile au Piémont, relative à des mesures de douane prises par le cabinet de Vienne contre la Sardaigne.

Lancé par M. Guizot comme réactionnaire, il dut être rappelé quand la Révolution de Février éclata.

Mais M. d'André est l'inséparable de M. de Montessuy, beau-frère de M. Niewkerke, et M. Drouin de Lhuys est trop bon courtisan pour n'avoir pas pris cette circonstance en considération.

Avec de pareils représentants à l'étranger, la France pourra bientôt dire : *Tout est perdu, même l'honneur!*

Le citoyen Proudhon a été enlevé ce matin de la prison de Sainte-Pélagie. On ignore où il a été transféré.

La *Révolution démocratique et sociale* semble s'étonner de ce que le gouvernement maintienne la société des *Amis de l'ordre* en dépit de sa déclaration à la tribune tandis qu'il persécute la *Solidarité républicaine*. Nous nous étonnerions, nous, s'il faisait le contraire.

A l'exception du choix fait de M. de Rancé on ne peut que féliciter l'Algérie de ses élections. D'une part, la législative aura dans le citoyen Emile Barrault un orateur des plus distingués et pour ses bureaux un travailleur infatigable et versé dans plus d'une question. D'autre part, l'Algérie aura en lui un représentant zélé et compétent de ses intérêts locaux. Le citoyen Emile Barrault est un ancien saint-simonien, et si, au point de vue métaphysique surtout il est resté fidèle à son drapeau, il a, sous d'autres points de vue, progressé; sa rédaction du *Tocsin des Travailleurs* en fait foi.

Nous espérons que le citoyen Didier progressera à son tour en se dessinant d'une manière plus nette dans le camp de la démocratie. La couleur des *Amis de la Constitution* ne suffit pas dans un temps où la réaction viole impunément toutes les lois divines et humaines.

Certes, nous ne sommes pas les amis politiques de M. de Girardin, surtout en ce qui concerne l'étranger, mais nous aurions préféré voir un homme fort l'emporter sur un homme nul comme le réactionnaire M. de Rancé.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Lloyd* annonce de Trieste à la date du 2 juin : Le bombardement de Venise est arrêté. On négocie.

Une lettre de Trevise du 30 mai dit que Venise brûlait ce jour dans plusieurs point. Une tour s'est écroulée.

Les Russes sont enfin arrivés, le 2 juin, dans les environs de Presbourg.

Le nouveau commandant en chef de l'armée autrichienne, Haynau, a été battu par les Hongrois le 29 mai. Les Autrichiens ont été repoussés jusque dans les environs de Presbourg. Nous n'avons sur cette défaite des impériaux aucun rapport officiel. On en accuse les Russes qui suivaient le corps autrichien, et qui, au moment décisif, auraient repassé le Danube et laissé le successeur de Welden à ses propres ressources

Les Russes battus par le général Bem en Transylvanie accusaient les Autrichiens de les avoir abandonnés, maintenant c'est le tour des Russes de rendre la pareille à leurs alliés.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Marseille, 5 juin 1849.

Pour ne pas vous écrire des nouvelles fort vagues et des bruits qui chaque jour se répandent ici à propos des affaires de Rome, j'ai attendu l'arrivée du bateau à vapeur *le Virgile*, qui vient de paraître à l'instant même (4 heures du soir), pour vous communiquer quelque chose de plus certain. Mais malheureusement ce n'est pas encore cette fois-ci que je pourrai vous préciser la marche des affaires dans la question romaine; car tout se fait dans l'ombre, selon l'usage de la vieille diplomatie. Ainsi le sort de la République romaine est bien menacé, et voilà les seules choses qu'on ne peut cacher.

M. de Lesseps a quitté Rome; mais ce n'est pas tout : d'après des ordres pressants du président de la République française, il a même quitté le camp français pour revenir en France, où maintenant il se trouve.

Quant aux nouveaux ordres impériaux, on assure qu'ils prescrivent au général Oudinot de se rendre maître de Rome à tout prix, et avant que la nouvelle Assemblée ait pu s'en occuper, afin de lui présenter cette catastrophe comme un fait accompli. Après quoi Oudinot aurait attaqué furieusement la ville du côté de Porta-San-Pancrazio et l'aurait bombardée pendant six heures, mais sans autre résultat que beaucoup de dégâts causés aux monuments, car les Romains l'auraient vivement repoussé. Après quoi il se serait établi sur une forte position aux environs de la ville, prêt à renouveler l'attaque.

Cette conduite ne peut s'expliquer.

Vous connaîtrez, Monsieur, la protestation du Bourbon de Naples contre la France, à laquelle il adresse une insolente menace. Cette protestation parle assez clair pour tout homme de bonne foi; il y voit toute la profondeur de l'infernale conjuration royale contre la liberté des Peuples. Nous sommes dans un moment tel que, si la nouvelle Assemblée ne sait pas se montrer à la hauteur des circonstances, tout est perdu, et la tyrannie cosaque couvrira de ses ailes hideuses l'Europe entière. La France sera la dernière, mais aussi la plus grande victime; car c'est surtout contre elle que la *sainte* conspiration est dirigée.

Marseille, 6 juin.

Depuis l'arrivée d'un bateau à vapeur de l'État, la nouvelle se confirme que le général Oudinot a attaqué Rome le 2, et qu'après six heures de bombardement et d'un combat terrible les Français, que dis je, les Français? Non, les pauvres instruments de la réaction européenne ont été repoussés avec une perte énorme. Il paraît que ça a été un carnage horrible. Les Autrichiens qui approchent, et le roi-bombe ont dû s'en réjouir beaucoup.

Le silence des autorités et des journaux réactionnaires confirme le fait.

De l'Intervention russe.

M. Ladislas Teleki, envoyé de Hongrie auprès de la République française ne se borne pas à remplir sa mission d'une manière officielle. Il rend encore à sa patrie un service souvent plus réel et plus efficace en faisant paraître de temps en temps des publications qui éclairent l'opinion publique sur le véritable point de vue de la question hongroise.

Sa dernière publication : *De l'Intervention russe*, qui traite ce sujet, contient un document remarquable. C'est un mémoire présenté à l'empereur Nicolas depuis la Révolution de février par un Russe, employé supérieur au ministère des affaires étrangères, mémoire accueilli très favorablement par l'empereur, communiqué aux intimes de son gouvernement et qui a paru dans un ouvrage intitulé : *Politique et moyens d'action de la Russie* par P. de B. (Bourgoing?), tiré à douze exemplaires.

Le mémoire part de ce principe que, depuis longtemps, il n'y a plus en Europe que deux puissances, la *Révolution et la Russie*. Entre l'une et l'autre, il n'y a ni traité, ni transaction possible. La vie de l'une est la mort de l'autre.

C'est autour de cette axe que tourne toute l'argumentation du diplomate russe. Il est donc essentiel de faire voir la fragilité de cette axe pour rendre nul tout ce qui l'entoure.

L'honorable M. Teleki, en publiant ce mémoire, a bien relevé l'arrogance du diplomate au service de Nicolas, et indiqué, avec un noble sentiment, le danger qui menace la civilisation européenne.

Il a signalé le service rendu à l'Europe par les Hongrois, qui servent maintenant de premier rempart contre la politique envahissante du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Mais il nous semble que pour rendre d'une part ce danger et d'autre part ce service plus évident il faudrait d'abord établir la véritable signification du mémoire en question.

Le mémoire parle de la *Révolution* et de la *Russie*. L'auteur aurait été dans le vrai en traitant de la *révolution* et de la *réaction*. Nicolas et ses serviteurs veulent tromper non seulement l'Europe, mais aussi les Russes en persuadant à ces derniers que la cause de la réaction est aussi celle de la Russie. Cela n'est pas. Il est réellement injuste de charger d'une mission si fatale une nation qui souffre le plus du despotisme et qui a le plus intérêt à sympathiser avec la révolution. Les Russes, c'est-à-dire les partisans de l'ancien ordre politique et social, du despotisme royal, de la réaction se trouvent dans tous les pays de l'Europe, aussi bien en France qu'en Russie.

La patrie de l'honorable Teleki les a vus dans le comité qui s'est formé dernièrement à Presbourg. Les révolutionnaires, c'est-à-dire les hommes qui voient le commencement d'une ère en Europe, les amis du progrès des peuples, ceux qui combattent pour la liberté, pour la République, ceux qui conspirent contre le despotisme, se trouvent également dans tous les pays.

Cette observation nous paraît nécessaire pour mieux faire apprécier la portée de ce mémoire. Cette pièce nous paraît curiense, non parce qu'elle montre ce que veut la Russie, mais parce qu'elle résume d'une manière très claire les vœux de la réaction et de son chef l'empereur Nicolas.

Aussi quand le mémoire avance que la Russie est avant tout un empire chrétien et que la Révolution est avant tout anti-chrétienne, nous croyons entendre un réactionnaire de la France ou de tout autre pays faire le même contre-sens en substituant seulement le nom de *Monarchisme* au nom de *Russie*.

Une partie de ce mémoire qui parle des Peuples slaves se rapporte plus spécialement à la Russie, ou plutôt à l'autocrate lui-même. L'auteur indique à son maître les moyens d'exploiter au profit de la Russie ou plutôt du despotisme, la haine de ces Peuples contre le gouvernement autrichien, leur ancien oppresseur.

Nous reproduisons cette partie du mémoire qui est tout à fait d'actualité au moment où le conseil donné par le diplomate est mis en exécution dans les pays slaves de l'empereur d'Autriche.

Si, pendant ces dernières trente-trois années, les plus heureuses peut-être de son histoire, l'Allemagne a formé un corps politique hiérarchiquement constitué et fonctionnant d'une manière régulière, à quelles conditions un pareil résultat a-t-il pu être obtenu et assuré? *C'était évidemment à la condition d'une entente sincère entre les deux grandes puissances qui representent en Allemagne les deux principes qui se disputent ce pays depuis trois siècles.* Mais cet accord lui-même, si lent à s'établir, si difficile à conserver, croit-on qu'il eût été possible, qu'il eût pu durer aussi longtemps, *si l'Autriche et la Prusse, à l'issue des grandes guerres contre la France, ne se fussent intimement liées à la Russie, fortement appuyées sur elle?* Voilà la combinaison politique qui, en réalisant pour l'Allemagne le seul système d'unité qui lui fût applicable, lui a valu cette trêve de trente-trois ans qu'elle vient de rompre.

Il n'y a ni haine ni mensonge qui puissent jamais prévaloir contre ce fait-là. Dans un accès de folie, l'Allemagne a bien pu briser une alliance qui, sans lui imposer aucun sacrifice, assurait et protégeait son indépendance nationale, mais par-là même elle s'est privée à jamais de toute base solide et durable. Mais l'Allemagne révolutionnaire ne tardera pas à recevoir à cet égard une leçon plus significative et plus sévère encore, car elle lui sera administrée de plus près. En effet, on n'a pas pensé qu'en brisant ou en affaiblissant tous les anciens pouvoirs, qu'en remuant jusque dans ses profondeurs tout l'ordre politique de ce pays, on allait y réveiller la plus redoutable des complications, une question de vie ou de mort pour son avenir : la question des races. On avait oublié qu'au cœur même de cette Allemagne dont on rêve l'unité, il y avait dans le bassin de la Bohême, et dans les pays slaves qui l'entourent, six à sept millions d'hommes pour qui, de génération en génération, depuis des siècles, l'Allemagne n'a pas cessé d'être un seul instant quelque chose de pire qu'un pays étranger, pour qui l'Allemand est toujours un ennemi. Il ne s'agit pas ici du patriotisme littéraire de quelques savants de Prague, tout honorable qu'il puisse être : ces hommes ont rendu de grands services à la cause de leur pays, et ils lui en rendront encore, mais la vie de la Bohême n'est pas là. La vie d'un peuple n'est jamais dans les livres qu'on imprime pour lui, *à moins toutefois que ce ne soit le peuple allemand* : la vie d'un peuple est dans ses instincts et dans ses croyances, et les livres, il faut l'avouer, sont bien plus puissants pour les énerver et les flétrir que pour les ranimer et les faire vivre.

Tout ce qui reste donc à la Bohême de vraie vie nationale est *dans ses croyances hussites*, dans cette protestation tou-

jours vivante de sa nationalité slave opprimée, contre l'usurpation de l'Eglise romaine aussi bien que contre la domination allemande. C'est là le lien qui l'unit à tout son passé de lutte et de gloire, et c'est là aussi le chaînon qui pourra rattacher un jour les Tchekes de la Bohême à leurs frères d'Orient.

On ne saurait assez insister sur ce point, car ce sont précisément ces réminiscences sympathiques de l'Eglise d'Orient, ce sont ces retours vers la *vieille foi* dont le hussitisme, dans son temps, n'a été qu'une expression imparfaite et défigurée, qui établissent une différence profonde entre la Pologne et la Bohême, entre la Bohême ne subissant que malgré elle le joug de la communauté occidentale, et *cette Pologne factieusement catholique, séide-fanatique de l'Occident, et toujours traître vis-à-vis des siens.*

» Que fera la Bohême, avec ses Peuples qui l'entourent, Moraves, Slovaques, c'est-à-dire sept à huit millions d'hommes de même langue et de même race qu'elle? Aspirera-t-elle à se constituer d'une manière indépendante, ou se prêtera-t elle à entrer dans le cadre ridicule de cette *future unité germanique, qui ne sera jamais que l'unité du chaos?* La Bohême, en dépit des idées qui la dominent aujourd'hui et des institutions qui la régiront demain, se trouvera forcément entraînée. *Il n'est pas besoin de rappeler ce que disait en 1841, à Prague, l'homme le plus national des patriotes de ce pays. « La Bohême, disait Hanka, ne sera réellement » en possession d'elle-même que le jour où la Russie sera » rentrée en possession de la Galicie. »*

« En général, c'est une chose digne de remarque que cette faveur persévérante que la Russie, le nom russe, sa gloire, son avenir, n'ont cessé de rencontrer parmi les hommes nationaux de Prague, et cela au moment même où notre fidèle alliée l'Allemagne faisait avec plus de désintéressement que d'équité la doublure de l'émigration polonaise, pour ameuter contre nous l'opinion publique et l'Europe entière. Tout Russe qui a visité Prague dans le courant de ces dernières années pourra certifier que le seul grief qu'il y ait entendu exprimer contre notre nation, c'était de voir la réserve et la tiédeur avec lesquelles les sympathies nationales de la Bohême étaient accueillies parmi nous. Ce sont toujours les ennemis de la Russie les plus acharnés qui ont travaillé avec le plus de succès au développement de sa grandeur. Cette loi providentielle vient de lui en susciter un qui certainement jouera un grand rôle *dans les destinées de son avenir, et qui ne contribuera pas médiocrement à en hâter l'accomplissement. Cet ennemi, c'est la Hongrie, j'entends la Hongrie magyare.* De tous les ennemis de la Russie, c'est peut être celui qui la hait de la haine la plus furieuse. Le peuple magyar, en qui la ferveur révolutionnaire vient de s'associer, par la plus étrange des combinaisons, à la brutalité d'une horde asiatique, et *dont on pourrait dire, avec tout autant de justice que des Turcs, qu'il ne fait que camper en Europe*, vit entouré de peuples slaves qui lui sont tous également odieux. Ennemi personnel de cette race, il se retrouve, après des siècles d'agitation et de turbulence, toujours encore emprisonné au milieu d'elle. Tous ces Peuples qui l'entourent, Serbes, Croates, Slovaques, Transylvains, et jusqu'aux *petits Russiens des Karpathes*, sont les anneaux d'une chaîne qu'il croyait à tout jamais brisée. *Et maintenant il sent au-dessus de lui une main qui pourra, quand il lui plaira, rejoindre ces anneaux et resserrer la chaîne à volonté : de là sa haine instinctive contre la Russie.*

» D'autre part, sur la foi du journalisme étranger, les meneurs actuels du parti se sont sérieusement persuadés que le peuple magyar avait une grande mission à remplir dans l'Orient orthodoxe, que c'était à lui en un mot, à tenir en échec les destinées de la Russie.

Sur toute cette frontière militaire, composée aux trois quarts de Serbes orthodoxes, il n'y a pas une cabane de colon au dire même des voyageurs autrichiens, où à côté du portrait de l'empereur d'Autriche l'on ne découvre le portrait d'un autre empereur, que ces races fidèles s'obstinent à considérer comme le seul légitime. D'ailleurs, pourquoi le dissimuler? il est peu probable que toutes ces secousses du tremblement de terre qui bouleversent l'Occident s'arrêtent au seuil du pays d'Orient ; et comment pourrait-il se faire que dans cette guerre à outrance, *dans cette croisade d'impiété que la Révolution, déjà maîtresse des trois quarts de l'Europe occidentale, prépare à la Russie*, comment pourrait-il se faire que l'Orient chrétien, l'Orient slave et orthodoxe, lui dont la vie est indissolublement liée à la nôtre, ne se trouvât pas entraîné dans la lutte à notre suite? Et c'est peut-être même par lui que la guerre commencera, car il est à prévoir que toutes ces propagandes qui le travaillent déjà, *propagande catholique, propagande révolutionnaire*, toutes opposées entre elles, mais *réunies dans un sentiment de haine commune contre la Russie*, vont maintenant se mettre à l'œuvre avec plus d'ardeur que jamais. On peut être certain qu'elles ne reculeront devant rien pour arriver à leurs fins. Et quel serait, juste ciel! le sort de toutes ces populations chrétiennes comme nous, si, en butte, comme elles le sont déjà, à toutes ces influences abominables, la *seule autorité qu'elles invoquent dans leurs prières* venait à leur faire défaut dans un pareil moment! En un mot, quelle ne serait pas l'horrible confusion où tomberaient ces pays d'Orient aux prises avec la Révolution, *si le légitime souverain, si l'empereur orthodoxe d'Orient tardait encore longtemps à y apparaître!*

Non, c'est impossible... des pressentiments de mille ans ne trompent point. La Russie, pays de foi, ne manquera pas dans le moment suprême. Elle ne s'effraiera pas de la grandeur de ses destinées et *ne reculera pas devant sa mission.*

Et quand cette mission a-t-elle été plus claire et plus évidente? On peut dire que Dieu l'écrit en trait de feu sur le ciel tout noir de tempêtes.

L'*Occident s'en va ;* tout s'écroule, tout s'abîme dans une conflagration générale : l'*Europe de Charlemagne aussi bien que l'Europe des traités de 1815, la papauté de Rome et toutes les royautés de l'Orient, le catholicisme et le protestantisme*, la foi, depuis longtemps perdue, et la raison réduite à l'absurde, l'ordre désormais impossible, et, sur toutes ces ruines amoncelées par elle, la civilisation se suicidant de ses propres mains!

Et lorsque au-dessus de cet immense naufrage, nous voyons, comme une arche sainte, surnager cet empire plus immense encore, qui donc pourrait douter de sa mission? et est-ce à nous, ses enfants, à nous montrer sceptiques et pusillanimes?

Un mot en réponse à ce projet ambitieux du despotisme sur les pays slaves.

Les Slaves pourraient bien profiter de l'intervention russe pour secouer le joug des étrangers, mais non pour devenir esclaves d'une autre puissance. De son côté la vraie Russie, non pas celle qui dans le mémoire veut dire réaction, pourrait profiter de la liberté des Slaves de l'Autriche pour conquérir la sienne. Et à son tour l'autocrate, qui croit avoir pour mission de maintenir l'ancien ordre de la société, pourrait à son insu concourir à l'avénement de la liberté dans le Nord.

— Nous recevons la lettre suivante sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

Citoyen rédacteur,

Je lis dans les journaux que le ministre de l'intérieur et le préfet de police ont été visiter différents hôpitaux, notamment Saint-Louis, pour s'assurer si ces établissements sont tenus dans de bonnes conditions de salubrité.

C'est sans doute en prévision de cette visite que l'administration s'est décidée, le 30 et le 31 mai, à faire purifier certaines salles, entre autres celle Sainte-Marthe, où toute la literie était dans un état déplorable. Aussi des cas de choléra, suivis de mort, ont atteint plusieurs malades.

Cependant, le personnel de l'hôpital est au complet ; mais il est certains emplois que l'on serait tenté de croire honoraires : ainsi de *bonnes* sœurs, plus coquettes sous leur béguin noir et blanc que la Parisienne la plus enrubannée, sont plutôt occupées à la la chapelle ou à la communauté qu'à surveiller les malades et les personnes de service. Il est vrai que la communauté possède un beau jardin et de frais ombrages, de belles fleurs et un calme qui recueille ; mais si la solitude conseille d'oublier le monde, le cœur, l'âme devraient s'éveiller pour secourir ceux qui souffrent.

Quant aux gens de service, en général. une attention, une complaisance, ne se traduit que par *argent*. Malheur donc au pauvre malade sans ressource : accueilli dans une maison de charité, devant être assisté par le sentiment religieux qui conseille et ordonne le dévouement, il mourra abandonné.

Nous savons ce que sont les visites officielles ; aussi MM. Dufaure et Rébillot n'auront pas été mis en mesure d'apprécier cette négligence et ce stupide égoïsme qui ne s'arrête qu'à la mort ; mais moi, citoyen, si j'écris ces lignes, c'est que j'ai vu tant de souffrances non soulagées, qu'il est de mon devoir d'éclairer l'opinion publique.

Salut fraternel, E. B.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* ne contient aujourd'hui dans sa partie officielle que quelques nominations judiciaires.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 7 juin 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	204,432,108	15
Numéraire dans les succursales	129,579,652	»
Effets échus hier à recouvrer ce jour	172,390	06
Portefeuille de Paris, dont 14,556,742 fr. 13 c. provenant des succursales	47,680,034	90
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	78,395,013	56
Avances sur lingots et monnaies	10,770,400	»
Avances sur effets publics français	25,574,992	45
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,304,193	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	1,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000	»
Prêt au département de la Seine	3,000,000	»
Rentes de la réserve	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000	»
Immeubles des succursales	2,284,653	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque	5,997,353	39
Effets en souffrance dans les succursales	3,557,217	»
Dépenses d'administration de la Banque	571,020	86
Dépenses d'administration des succursal.	487,871	»
Divers	924,538	95
	687,449,397	84

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque	362,574,900	»
Billets au porteur en circulation des succursales	29,221,600	»
Billets à ordre	920,941	75
Compte courant du trésor, créditeur	23,591,142	45
Comptes courants	109,762,124	54
Comptes courants dans les succursales	29,467,205	»
Récépissés payables à vue	5,955,300	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,212,782	»
Traites des succursales à payer par la Banque	6,745,395	61
Traites de la Banque à payer par les succursales	4,697,068	»
Dividendes à payer	203,369	25
Liquidation du comptoir d'Alger	180,952	44
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,574,781	09
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1,991,956	»
Réescompte du dernier semestre	246,109	85
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	460,661	»
Divers	412,355	86
	687,449,397	84

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

ETATS GERMANIQUES.

Bourse de Francfort du 6 juin. — Autriche. Actions de Banque, 1,060 P. Oblig. 5 0[0, 72 1[2 A. Id. 4 0[0, 57 P. Id. 3 0[0, 57 P. Id. 3 0[0, 42 P. Id. 2 1[2 0[0, 38 1[8 A. Francfort. Empr. de 1839, 92 3[4 A. Id. de 1846, 89 7[8 A. Hollande. Integrales, 49 1[2 A.

Pologne. Oblig. de 300 fl., 97 1[2 A. Id. de 500 fl., 72 A. Les fonds autrichiens ont fléchi encore.

FRANCFORT, 6 *juin.* — Le vicaire a quitté aujourd'hui Francfort après avoir passé en revue les troupes de la garnison. On ignore le but et la durée de son voyage.

La diète de Weimar a adopté une proposition relative à l'exécution de la Constitution allemande, et appelant sous les armes tous les hommes valides de 18 à 45 ans.

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 6 juin. — Emprunt volont. 5 0[0, 101 3[8 A. Oblig. 3 1[2 0[0, 78 A.

Oblig. de la soc. du com. marit. 100 A.

Russes (Rothschild) 5 0[0 103 A.

Pologne. — Oblig. de 300 fl. 97 A. — Id. de 500 fl., 71 A.

Les valeurs russes ont un peu baissé; dans les autres peu de variation.

BERLIN, 7 *juin.* La reine de Grèce est arrivée hier à Berlin.

POLOGNE.

Un corps de 12 à 15,000 Russes est arrivé dans le royaume de Pologne du midi de la Russie, On assure que l'empereur s'est décidé à rétablir la Pologne sous la souveraineté de la Russie. L'Autriche et la Prusse y contribueraient en cédant leurs provinces polonaises. (*Gazette Baltique.*)

— Les Russes qui se trouvent dans la Galicie, n'ont pas encore passé les Carpathes. Les corps qui ont passé par Cracovie, Léopol, Brody et Czerniovcé, occupent toujours leurs camps près de la frontière hongroise à Jordanow, Myslenice et Dukla. Le choléra sévit parmi eux. Les troupes russes qui passent encore par Cracovie ne se rendent plus par le chemin de fer, mais se dirigent vers Jordanow. Pendant que les Russes marchent contre la Hongrie, une foule de jeunes gens de la Galicie, de la Moravie et de la Silésie franchissent les frontières pour s'enrôler dans l'armée hongroise. Les artilleurs, surtout, y sont très bien reçus ; un simple artilleur y reçoit immédiatement le grade d'officier. Les Hongrois demandent beaucoup de médecins et de chirurgiens. On parle d'une proclamation dans laquelle le maréchal Paskiewitz, prend le titre de commandant en chef de l'armée auxiliaire.

— On écrit de Brody en Galicie, à la date du 1er juin, que le magistrat de cette ville a rendu une ordonnance qui enjoint aux banquiers d'échanger au pair les papiers autrichiens contre l'argent monnayé. Cette ordonnance a eu pour suite que tous les changeurs ont fermé leurs boutiques, après quoi les soldats en ont ouvert et pillé par force plusieurs. On parlait d'une pareille ordonnance à Léopol. D'après le cours actuel, on perd 25 à 30 p. 0[0 sur les papiers autrichiens.

— Dans les environs de Tarnow, en Galicie, les paysans ont exécuté à mort plusieurs personnes qu'on leur a désignées comme des voleurs. Cette justice arbitraire a décidé le gouvernement à prendre des mesures sévères contre ces francs-juges.

HONGRIE.

Le début du nouveau commandant en chef de l'armée autrichienne en Hongrie, le général Haynau, n'est pas heureux. Le 29 mai il s'est proposé de repousser les Hongrois jusqu'à Komorn, et il a en effet d'abord obtenu un avantage sur eux ; il a réussi même à détruire un régiment des hussards hongrois. Un corps russe le suivait jusqu'à Waika, mais il ne prenait pas part au combat, et lorsque les Hongrois, renforcés par la garnison de la forteresse de Komorn, recommencèrent le combat et que le général autrichien dût se retirer, les Russes avaient déjà repassé le Danube, et ils sont arrivés à Bruck sans avoir été au feu. Les pertes des deux côtés ont été considérables. Les Hongrois ont pris aux Autrichiens plusieurs canons et ils ont occupé Vaika. Les Autrichiens ne se sont arrêté dans leur retraite qu'aux environs de Presbourg. Les énormes masses de troupes russes entrées en Hongrie se trouvent uniquement sur le papier. (*Gazette de Cologne.*)

Le corps autrichien, de 12,000 hommes, que Bem a de nouveau refoulé le 15 mai du côté d'Orsova, sur le territoire de la Valachie, y occupe un camp entre Czernetz et Turnu-Severin. Il se trouve dans un état pitoyable ; car les Autorités de la Valachie, ayant déjà à leur charge les troupes russes et turques, refusent de le nourrir, tandis que la caisse du corps n'a que des billets autrichiens, que les fournisseurs ne veulent pas recevoir. Le général Bem a demandé aux autorités valaques de faire éloigner ce corps des frontières ; car, dans le cas contraire, il serait obligé de le poursuivre sur le territoire de la Valachie.

(*Feuilles constitutionnelles.*)

PRESBOURG, 3 juin. — Un corps russe, venant de Tyrnau, est arrivé aujourd'hui, et il campe à un quart de mille de notre ville. Quelques soldats se montrent dans les rues pour faire des achats, ou pour changer leur argent russe contre la monnaie autrichienne. Avec les Russes, le choléra a fait son apparition à Presbourg. (*Le Lloyd.*)

— La *Correspondance hongroise* rapporte les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre : Les Autrichiens ont abandonné tous les points au-delà de la Waag, excepté Freistadt. Les Russes qui devaient entrer à Tyrnau le 28 mai, n'y sont arrivés que le 1er juin. Une partie de leur corps s'est dirigé vers Léopolstadt et se monte, d'après les uns à 6,000 hommes, d'après d'autres à 10,000. Les Hongrois après avoir passé la Drawe sont entrés dans les comitats d'Eisenbourg et Szalad dans la Croatie. Ils ont forcé le passage de cette rivière près la petite forteresse de Legrad, et il est probable qu'ils l'ont déjà prise. Or, Legrad ouvre le chemin à Warasdin et Warasdin est la clef d'Agram. Dans le comitat d'OEdenbourg quelques corps volants hongrois ont apparu subitement ; ils ont arrêté et emmené à Raab plusieurs propriétaires et fonctionnaires *bien pensants*. Les Autrichiens leur ont livré un combat près de Kapovar non loin du lac de Neusiedl.

Les Hongrois font des préparatifs immenses pour recevoir les Russes. Kossuth et son ministre des affaires étrangères Batthyany ont publié une protestation contre l'invasion des Russes sur le territoire hongrois sans déclaration de guerre préalable. Szemere, ministre de l'intérieur, a ordonné aux commissaires envoyés dans les provinces d'organiser la croisade par des proclamations, par des solennités nationales et des assemblées populaires. Chaque district aura à sa tête un fonctionnaire civil ou un prêtre qui soulèvera le Peuple et organisera la garde nationale. Sur toutes les hauteurs s'élèveront des signaux d'alarme ; la nuit des feux, le jour des fusées, des drapeaux rouges signaleront l'insurrection. Tous les ponts seront démolis, les fontaines coupées, les puits comblés et l'on empêchera par tous les moyens possibles l'arrivée des vivres et des munitions aux armées impériales. Ceux qui souffriront de ces mesures seront indemnisés. Enfin le ministre des Cultes, l'évêque Horwath ordonne au clergé de prêcher du haut du prône la guerre sainte contre les russes qui veulent avant tout faire disparaître la religion catholique du sol de la Hongrie. »

AUTRICHE.

Les Russes sont partis tous de leur camp de Hradisch vers Tyrnau. Une partie de ce corps se dirige vers Trenczyn, d'où les Hongrois se sont retirés, et où les Russes doivent se joindre aux Autrichiens. Les frontières hongroises du côté de la Moravie et de la Silésie sont gardées par des volontaires aux ordres d'un transfuge hongrois, Szirmay, de Bludek et de Hurban. Quant à la garde hongroise que le comité anti-révolutionnaire à Presbourg se propose de former, elle servira de gendarmerie à l'armée impériale.

D'après les journaux de Vienne, un camp de 10,000 Autrichiens doit être formé près de la frontière de la Croatie et notamment à Pettau en Styrie, route qui conduit à Warasdin et Agram. La frontière de la Styrie est d'ailleurs ouverte aux Hongrois ; ce sera probablement un corps de l'armée d'Italie, celui peut être qui devait partir pour la Bavière par le Tyrol, qui formera ce camp.

Un bataillon autrichien du régiment de Prohaska, envoyé de la Styrie pour protéger la frontière lors du soulèvement des Croates et la prise du Grand-Kanischa, a disparu avec quatre canons. Depuis sept jours on n'avait pas de nouvelles de lui. Les dispositions des habitants de la Styrie sont très-favorables aux Hongrois ; une légion de chasseurs styriens combat dans leurs rangs et la ville principale de cette province. Graetz est prête à se soulever surtout depuis que les soldats y ont commis divers excès.

ITALIE.

Savoie. — Nous lisons dans le *Patriote savoisien :*

Lorsque, au 15 juin, le *Patriote* inaugura en quelque sorte la liberté de la presse allobroge dans un programme dont il ne s'est pas écarté un seul instant, l'aristocartie, superbement dominatrice, courbait toutes les têtes ; elle avait divisé le pays en deux camps ennemis : les *voraces* et les *fidèles*. Dans la première de ces désignations, elle ne comprenait pas seulement les partisans de la France. Enveloppés dans la généralisation banale d'une pensée et d'un mot de haine, les hommes les moins dominés par les passions politiques, s'ils osaient ne point parler ou agir conformément au programme déposé dans les archives du Verney, s'ils répugnaient à tremper quotidiennement leur doigt dans l'eau bénite, être religieux sans une ostentation de sacristie, constitutionnels sans arrière-pensée, royalistes même sans idolâtrie pour le fétiche souverain, s'ils prévoyaient des revers quand mentaient les bulletins emphatiques de ceux qui voulaient ensevelir dans un même tombeau la loi fondamentale, la liberté, l'honneur national et le roi ; ces hommes étaient livrés à l'affront d'un titre auquel on attachait alors une sorte d'infamie. Les temps sont bien changés! Un an et quelques mois à peine nous séparent de cette fatale époque, et les triomphateurs d'hier sont les vaincus d'aujourd'hui. La haine civile fomentée par eux, si elle n'est pas entièrement apaisée, s'est du moins bien calmée. Dans leurs rangs, l'œil observateur remarque de larges éclaircies. La parole et la pensée ont pris la naturelle et digne expansion que leur avait donnée Dieu même. Si l'insulte contre la liberté sort encore de quelques lèvres serviles, l'exception devient plus rare chaque jour. Une invincible attraction dirige vers la France républicaine la pensée, l'attention, l'âme et les vœux du Peuple entier. Pendant qu'un demi sommeil pèse encore sur Chambéry, les provinces sont au réveil. L'impatience bouillonne dans les poitrines volcaniques de la Tarentaise et de la Haute-Savoie ; le Chablais, le Faucigny ne cachent plus leurs aspirations ardentes, le Genevois pense et il exprime hautement et noblement sa pensée. La Maurienne, elle aussi, cède à l'universel élan. Notre Savoie, comme le reste de l'Europe, tressaille aujourd'hui, inquiète, émue, palpitante ; elle suit avec angoisse les chances du duel inégal engagé entre les vieux et les nouveaux principes. Inégal, avons-nous dit ; ce mot, nous le répétons. Quatre ou cinq potentats, avec leur armée d'esclaves aux poitrines enrubancées, avec les clients de ces mêmes esclaves ; avec l'or, les emplois, l'intrigue déloyale, l'astuce et quelques pièces de drap noir jetées comme un linceul sur le cœur éteint de quelques théologiens-diplomates, ou sur celui encore de quelques défenseurs inintelligents des abus surannés, peuvent retarder, pendant plusieurs mois encore, la victoire des Peuples ; mais les Peuples triompheront : *Dieu le veut!* Ce cri des croisades saintes est le cri de la démocratie, plus sainte encore.

Piémont. — TURIN, 2 *juin.* — Sur le rapport du ministre de la guerre ; et d'après sa proposition le roi a nommé une commission chargée de rédiger un projet de loi pour la réorganisation de l'armée. Ce projet devra être prêt assez à temps pour pouvoir être présenté aux chambres au commencement de la session. Sont nommés membres de cette commission : le duc de Gênes ; le général Franzini ; le général Chrzanowski ; Alphonse della Marmora ; Da Bormida ; Saint Martin. Parler d'une nouvelle commission de guerre nous paraît inutile. Le monde ministériel nous inonde de commissions qu'il dissout à son bon plaisir. La dernière instituée ne vaut pas la peine qu'on en parle. Si la discipline avait régné dans l'armée sans traîtres et sans filous soldés par or ou par grades, on n'aurait pas besoin de reconstituer l'armée.

Plusieurs officiers supérieurs et inférieurs ont été mis à la retraite ou en disponibilité. Parmi ces derniers on remarque les généraux Broglia di Casalborgone Chrzanowski, Bricherasio, Faa di Bruno, Solaroli, Sobrero et le colonel Lagrange, défenseur de Ramorino.

— La *Gazette piémontaise* publie un décret en vertu duquel amnistie pleine et entière est accordée à tous les délits politiques commis dans l'île de Sardaigne jusqu'au 2 juin.

GÊNES, 3 *juin.* — Samedi dernier, tous les habitants de la place Sainte-Anne furent mis en émoi par une scène des plus pénibles. Un soldat du 18e de ligne, logé dans le couvent des Carmes, portait attachée à une cordelière la petite bouteille en osier dont on se sert en campagne, ce qui est peut être défendu. Un officier qui l'aperçut le maltraita d'abord en paroles, et, tirant ensuite son sabre, lui en porta un coup que le soldat para avec la main, et qui le blessa entre l'index et le médius. Le soldat tomba évanoui. Un cri d'indignation s'éleva, et de tous côtés on courut porter des secours au soldat, qui fut transporté au couvent des Carmes. Quant à l'officier, après avoir essuyé son arme avec beaucoup de sang-froid, il continua à se promener sur la place comme s'il avait commis l'action la plus simple du monde.

La mise à la retraite des administrateurs et des officiers connus pour leur capacité et leur intrépidité, la plupart, encore dans la vigueur de l'âge, a excité un vif sentiment de surprise et d'indignation. On ne sait comment expliquer cette mesure du ministère. On pense que l'Autriche voulant mettre le Piémont dans l'impossibilité de l'attaquer, soit par mer, soit par terre, a imposé parmi les conditions d'une *paix honorable* de réduire le nombre de nos vaisseaux. Tout le monde adopte cette explication.

MILAN, 1er juin. — Ce matin le bruit s'est répandu que les Autrichiens ont tenté un assaut sur Venise. Quelques personnes prétendent que la ville est au pouvoir des Autrichiens ; mais ces bruits ne méritent aucune foi ; cependant, beaucoup d'employés ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour Venise, pour aller y rétablir le gouvernement impérial.

Lombardie. — COMO, 31 *mai.* — Chaque jour nous sommes témoins de quelques atrocités de la part des Autrichiens. En Lombardie, cela dure depuis le mois d'août 1848. Jusqu'à présent les Autrichiens n'ont pu parvenir à nous soumettre, mais en revanche ils exaspèrent fortement les esprits. Après toutes sortes de proclamations plus ou moins doucereuses sur la conscription, le commandant militaire de cette ville ordonna que trente jeunes gens, pris parmi les déserteurs ou leurs frères, fussent transportés à Milan. Ces malheureux étaient enchaînés deux à deux comme des malfaiteurs, de sorte que ce convoi ressemblait à une scène de déportation en Sibérie.

Les pères, les mères, les sœurs versaient des larmes en leurs faisant leurs adieux. Quelques-uns les accompagnaient jusqu'à Barlesine, et en revenant, les pères, les mères maudissaient le moment où ils avaient été les chercher dans leur retraite pour les livrer à la férocité de leurs bourreaux. Partout sur leur passage, ils racontaient avec les larmes aux yeux ce qui leur était arrivé, et partout les populations donnaient les marques de l'indignation la plus vive.

Vénétie. — VENISE. — On écrit de Padoue le 27 mai :

9 *heures.* — Le télégraphe nous apprend que le fort Saint-Julien a été emporté et occupé par les Autrichiens. Il y a eu peu de victimes de part et d'autre, mais le fort est entièrement ruiné.

10 *heures.* — Les Vénitiens se sont retirés dans les forts Manin et S Secondo. Ils ont mis le feu aux mines qu'ils avaient pratiqué au pont et ont fait sauter 20 arches. La détonation a été si forte que Padoue même s'en est ressentie. La canonnade continue.

Trois heures et demie. — Le télégraphe manœuvre continuellement. Radetzki est arrivé à l'improviste pour diriger lui-même l'assaut. Il s'est fait précéder d'un convoi de 500 bombes et de boulets de 60, qui est déjà arrivé au camp.

28 *quatre heures du matin.* — La canonnade a duré toute la nuit et se fait entendre encore au moment où je ferme ma lettre, onze heures du matin.

Toscane. — FLORENCE. L'invasion Autrichienne nous fait sentir encore plus vivement le courage des citoyens qui saisissent toutes les occasions de montrer que l'amour de la patrie n'est pas encore éteint. A Pistoia et à Pise on a célébré, le 29, l'anniversaire des glorieuses journées de Curtatone et Montanara. Cette commémoration a été célébrée avec une ferveur si patriotique qu'on ne peut s'empêcher d'en être ému, en songeant surtout que ces deux cités sont sous le joug de l'Autrichien.

La nouvelle que Radetzki doit venir à Florence, où il transportera son quartier-général, paraît maintenant certaine.

On attend aussi le grand duc, qui viendra avec le pape. Celui-ci, après un court séjour, se rendrait à Bologne, où il fixerait provisoirement sa résidence.

République romaine. — ROME, 1er *juin.* — Les négociations entre M. de Lesseps et la République romaine ont été accompagnées de beaucoup de péripéties.

Vous connaissez la note du triumvirat adressée à M. de Lesseps et la réponse de ce dernier, qui était très conciliante. Enfin, le 29, l'envoyé extraordinaire de France se décida à envoyer son ultimatum, qui fut adressé par lui au triumvirat, au commissaire de l'Assemblée, à l'Assemblée elle-même et au conseil municipal. Je vous ai déjà donné connaissance des termes de cette convention, qui n'était autre chose que celle proposée primitivement, avec l'adjonction de l'article 4, qui était entièrement illusoire. Le triumvirat répondit à M. de Lesseps en termes remplis de dignité et en même temps de conciliation, et proposa le contre projet suivant :

« Art. 1er. Les Romains, pleins de foi, aujourd'hui comme toujours, dans l'appui fraternel de la République française, réclament la cessation des apparences mêmes d'hostilité et l'établissement des rapports qui doivent être l'expression de cet appui fraternel.

» Art. 2. Les Romains ont pour garantie de leurs droits politiques l'article 5 de la Constitution française.

» Art. 3. L'armée française sera regardée par les Romains comme une armée amie et accueillie comme telle. Elle prendra d'accord avec le gouvernement de la République romaine, les cantonnements convenables tant pour la défense du pays que pour la salubrité de ses troupes. Elle reste étrangère à l'administration du pays.

» Rome est sacrée pour ses amis comme pour ses ennemis. Elle n'entre pas dans les cantonnements que choisissent les troupes françaises. Sa brave population est sa meilleure sauvegarde.

» Art. 4. La République française garantit contre toute invasion étrangère le territoire occupé par ses troupes.

Enfin, après une conférence très longue du ministre français avec le gouvernement, les bases d'une Convention définitive furent arrêtées, et je vous en envoie une copie que je suis parvenu à me procurer. Cette nouvelle convention fut soumise à l'Assemblée, et alors, après une délibération prolongée, un projet définitif a été adopté et approuvé par M. F. de Lesseps et les triumvirs. (Voir notre numéro d'hier.)

Malheureusement le général Oudinot ne l'a point approuvé; il faut donc nous attendre à être attaqués.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

S ance du 9 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à 2 heures et 1|4.

LE CIT. CHAPOT lit le procès-verbal qui est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce que :

Le citoyen Odilon Barrot opte pour le département de l'Aisne.

Le citoyen Lucien Murat pour le département de l'Aisne.

Le citoyen Passy pour l'Eure.

Le comte de Montalembert. (Réclamations à gauche.)

Le citoyen Montalembert pour le Doubs. (A la bonne heure.)

LE CIT. FALLOUX dépose un projet de loi sur l'école d'administration. Ce rapport sera imprimé et distribué.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Continuation de la discussion sur les élections des Basses-Alpes.

LE CIT. PRÉSIDENT. Quelqu'un demande-t il la parole.

Le citoyen Sauteyra monte à la tribune.

LE CIT. SAUTEYRA. Citoyens représentants, je viens combattre les conclusions du citoyen Lequien sur l'election du citoyen Fortoul dans les Basses-Alpes.

Je faisais partie de la minorité du premier bureau; c'est au nom de cette minorité que je viens prendre la parole aujourd'hui.

Vous avez pu voir dans le *Moniteur* le rapport très détaillé; je ne m'appesantirai donc pas sur ce rapport, je ne m'arrêterai qu'aux points principaux.

Nous avons entendu dans le bureau les citoyen Fortoul et Châteauneuf. Voici les raisons que le citoyen Fortoul a apportées spécialement : il dit qu'on ne peut l'accuser d'avoir exer é aucune influence sur les élections. Eh! mon Dieu! les influences s'exercent de toutes sortes de manières, aussi n'a-t on pas manqué de faire ressortir dans un journal que c'est au citoyen Fortoul que sont dues les réparations faites à la cathédrale de Digne.

Malheureusement cette initiative ne lui appartient même pas, nous en avons la preuve dans une lettre du ministre de l'intérieur. C'est donc une réclame électorale mal fondée.

Mais elle n'est pas seule, on se donne le mérite d'une nomination à un emploi de juge de paix, mais ici je trouve qu'il y a plus qu'une influence électorale; il y a un manquement à ce décret qui interdit aux représentants de chercher des places.

La loi doit être exercée non seulement dans son esprit mais encore dans sa lettre, les représentants ne doivent pas être plus candidats à une place, qu'ils ne doivent se constituer solliciteurs, pourvoyeurs de places.

Je passe maintenant à la question d'attributions de votes. (Bruit de conversation particulières.)

En 1848, M. Fortuné Fortoul, avocat, obtint 13,000 suffrages, il était candidat alors, au mois de janvier suivant il se désista de sa candidature et son frère, Hippolyte Fortoul se présenta en son lieu et place.

Citoyens, ne perdez pas de vue cet incident, car il ne s'agit ici que d'une majorité de 3 voix.

Pouvons nous attribuer au citoyen Hippolyte Fortoul, les votes qualifiés avocat, lorsque son frère exerce cette profession, et que lui n'est pas même licencié en droit.

Quant à ceux où il est qualifié médecin, on dit que M. Fortoul est doyen d'une faculté, on a donc pu penser qu'il était médecin.

Mais est ce qu'il peut être à la fois médecin et avocat.

N'y a-t il pas au moins doute sur l'identite de personne.

Il est vrai que pour la qualification avocat, on nous dit la confusion n'est pas possible, M. Fortuné Fortoul avocat, s'est désisté de sa candidature

Mais qui nous dit que les électeurs ont tenu compte de ce désistement, l'initiative du suffrage universel n'existe-t-elle pas tout entière.

De quel droit préjugez vous que les électeurs n'ont pas voulu l'envoyer à la législative.

Si on n'eut appliqué a chaque candidat que les suffrages portant des désignations précises, on serait arrivé à ce résultat : que le citoyen Chateauneuf aurait obtenu 11,959 suffrages, et le citoyen Fortoul 11,950.

En agissant ainsi on eut été d'accord avec la majorité.

Mais ce procédé régulier n'a pas été adopté et on a préféré appliquer au citoyen Fortoul trois bulletins portant la qualification de médecin, sous prétexte que l'erreur n'était pas possible, attendu qu'il n'y a pas de médecin de ce nom.

Cependant on avait cru pouvoir supprimer quarante-deux bulletins portant le prénom Fortuné.

Enfin si j'arrive au bulletin énonçant Fortoul de Digne, je dis qu'il n'était pas possible de les attribuer au citoyen Fortoul Hippolyte, par cette raison bien simple que le citoyen Fortune Fortoul, avocat, est bien plus connu à Digne que son frère.

Il me semble, citoyens, qu'il n'est pas possible de conserver ou d'annuler des bulletins, suivant le besoin de la cause, et qu'il est bien plus simple d'annuler purement et simplement tous les bulletins douteux

Remarquez bien que, malgré tous les efforts que l'on a faits, on n'a pu arriver qu'à une majorité de 3 voix.

Ici l'orateur énumère de la manière suivante les suffrages irréguliers, qui sont compris dans les votes du citoyen Hippolyte Fortoul :

1. *Fortoul* avec contre seing plus ou moins complet du votant,		2
2. *Fortoul* sans désignation aucune,		3
3. *Fortail*,		1
4. *Fortant* (Hypolite,		1
5. *Forsoul* ou *Fortoul*,		1
6. *Forte*,		2
7. *Forton*,		1
8. *Fortoul* avec la consonne finale surchargée,		9
9. *Fortoul de Digne*,		5
10. *Fortoul, professeur à Aix*,		1
11. Fortou ancien médecin.	1	
Fortoul (Fortuné) médecin,	3	5
Et Fortoul, médecin,	1	
12. *Fortoul, négociant*,		1
13. *Fortoul (Auguste)*,		2
14. *Fortoul (Fortuné), représentant*,		1
15. *Fortoul (Fortuné)*,		42
16. *Fortoul (Hipo yte), avocat*,		1
17. *Fortoul, avocat*,		44

Peut-on voir quelque chose de plus irrégulier; et de quel droit scrutez-vous dans la conscience des électeurs, et préjugez-vous de leur intention.

Vous devez prendre leur vote tel qu'il est, avec sa signification.

Cela est impossible et au nom de la minorité, je viens vous demander d'annuler l'élection du citoyen Fortoul, et de proclamer le citoyen Châteauneuf représentant.

LE CIT. BAZE combat et dit qu'une majorité de 3 voix donne un droit aussi respectable qu'une majorité plus considérable. (Oui, mais à la condition que la majorité est réelle.)

On a dit tout à l'heure qu'il fallait retrancher des vote attribués au citoyen Fortoul, tous les bulletins qui ne portaient que son nom, sans aucune désignation précise; cette doctrine n'est pas admissible.

Aucune élection ne serait valable si on l'acceptait.

LE CIT. BAZE s'attache à démontrer que la qualité de doyen suffit pour justifier toutes les qualifications de médecin, avocat.

D'ailleurs, le bureau a compté pour le citoyen Châteauneuf des bulletins qui portaient tantôt Châteauneuf, sans autre qualification, tantôt Châteauneuf, ancien commissaire du gouvernement provisoire.

Le citoyen Baze fait remarquer que le bureau a annulé un bulletin portant Fortoul, négociant, encore bien qu'il y eut certitude que c'était M. Fortoul (Hyppolite qu'on voulait désigner.

Quant aux bulletins Fortuné Fortoul, il n'y avait pas possibilité de faire erreur de personne, une lettre, adressée au citoyen Hippolyte Fortoul, avec cette indication : Fortuné Fortoul, a été cependant remise par la poste. (Qu'est-ce que cela fait.)

Mais une autre considération, c'est qu'il n'y avait pas de candidat du nom de Fortuné Fortoul. (A gauche : Assez! sasez!

Le bureau, citoyens (A gauche : assez! assez!) Je ne comprends pas ces interruptions; le bureau n'a de conviction qu'après un examen sérieux, et j'espère avoir fait partager cette conviction à l'Assemblée. (Hilarité à gauche.)

L'orateur continue sa justification au milieu de l'inattention générale et des cris aux voix, aux voix. Il se décide enfin à quitter la tribune.

LE CIT. SAUTEYRA. (A gauche : ne répondez pas! ne répondez pas! — La clôture! la clôture!)

LE CIT. SAUTEYRA. Si l'Assemblée veut bien me le permettre, je lui demanderai quelques minutes pour répondre à l'honorable citoyen Baze.

L'Assemblée prononce la clôture.

LE CIT. PRÉSIDENT. Les conclusions du bureau tendaient à la validation de l'élection; mais que l'Assemblée ne s'y trompe pas : si ces conclusions n'étaient pas adoptées, l'Assemblée aurait à examiner s'il n'y aurait pas à décider qu'un autre représentant doit être admis en remplacement du cit. Fortoul.

A gauche. — Le scrutin de division!

LE CIT. CRÉMIEUX. Je demande la parole.

LE CIT. CREMIEUX. Pour se prononcer, il faut être bien certain de ce que l'on va faire; et bien, moi je vous le déclare, je suis dans un profond embarras. Je me trouve en présence de deux nominations irrégulières, des votes sont attribués à deux candidats; d'après un travail consciencieux du bureau, je le reconnais; mais enfin il n'y a pas moins inexactitude dont il y a un juge souverain, c'est à lui que nous devons faire appel. Je demande donc que les deux élections soient annulées et que le suffrage universel soit consulté de nouveau.

LE CIT. BAZE conteste.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il faut bien s'entendre; si les conclusions du bureau sont repoussées, cela voudra-t-il dire que les élections soient annulées? (Oui, oui.)

LE CIT. CHARAMAULE. Cette question s'est présentée dans l'Assemblée nationale. Un représentant, le citoyen Schmitt, avait usurpé le titre d'ouvrier, cette usurpation entraînait l'annulation de l'élection; elle fut prononcée. Le citoyen Moreau, venant immédiatement après lui, l'Assemblée a décidé que le Peuple devait être consulté de nouveau. Voici un précédent. (C'est ça, c'est ça.)

LE CIT. HYP. FORTOUL. La répugnance que j'éprouve à combattre dans ma propre cause doit céder devant la nécessité de défendre mes électeurs. Je n'ai point usurpé de suffrages, et je n'accepte pas la comparaison que vient de vouloir établir l'honorable préopinant.

La bonne foi a toujours été la règle souveraine en matière d'élections; elle doit être plus invoquée encore lorsqu'il s'agit du suffrage universel On ne décrète pas l'orthographe universelle; les erreurs qui reposent sur l'orthographe doivent donc être excusées. Les intentions des électeurs qui ont pu me donner des qualités qui ne sont pas tout à fait les mêmes... (Rires.) ne peuvent être douteuses, il ne s'agit d'ailleurs que d'une centaine de votes. (A gauche : Mais vous n'avez qu'une majorité de trois voix.)

L'orateur s'attache à démontrer ensuite que c'est par un excès de rigorisme que le bureau ne lui a pas compté quarante-deux bulletins portant le prénom de Fortuné. Tous les principes d'équité, le justice l'exigeaient. (Rires.)

C'est un tort aussi de lui avoir retranché un bulletin portant la qualification de négociant (Etes-vous négociant, oui ou non?)

Je ne cherche pas d'interprétations spécieuses, croyez le bien (rires), mais enfin je n'ai jamais pu obtenir de la questure que mon nom fut écrit correctement.

Une dernière considération, c'est que sur 26 soldats du 18e léger en garnison à Privas qui ont voté pour les élections des Basses-Alpes, 7 ont voté pour Fortuné Fortoul, avocat, et 3 pour Fortoul médecin, Ils s'entendent certainement, et vous voudriez admettre qu'ils ont voté pour un être imaginaire. (Non, non, il n'ont pas voté pour vous.)

N'oublions pas que le bureau a reconnu la validité de mon élection.

LE CIT. SAUTEYRA. Oui à la majorité de 14 voix contre 13.

LE CIT. FORTOUL. Je soutiens la régularité de mon élection parce que rien ne peut l'infirmer.

J'ajoute que les élections des Basses-Alpes ont été celles de la France le plus chaudement disputées, d'ailleurs, voici la moisson, et il y aurait danger à recommencer les opérations électorales. J'ai confiance dans mon bon droit. (Allons donc!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée. Il est bien entendu que si les conclusions de la commission ne sont pas adoptées, la nullité complète de l'élection sera prononcée, et qu'il y aura lieu de consulter de nouveau le suffrage universel. (Oui! oui.)

A gauche.—Le scrutin de division.

Quelques voix.—Non, non.

Quarante membres se lève pour le scrutin de division, et il y est procédé.

LE CIT. PRESIDENT. Voici une proposition présentée par les citoyens Leflo et Panat, questeurs :

« Les questeurs pourront charger spécialement l'un d'eux de la comptabilité et de l'ordonnancement des dépenses de l'Assemblée nationale.

» Pour que les mandats deviennent régulièrement payables par le trésorier de l'Assemblée, il suffira qu'ils soient revêtus de la signature du questeur délégué »

Je consulte l'Assemblée, en lui faisant remarquer que l'Assemblée constituante avait adopté une mesure analogue.

L'Assemblée adopte.

A quatre heures trois quarts, le président donne connaissance du dépouillement du scrutin.

Nombre des votans	470
Majorité absolue	236
Pour	240
Contre	230

Les conclusions du bureau sont adoptés. (Mouvement.)

LE CIT. DUFAURE, ministre de l'intérieur, dépose trois projets de loi d'intérêt local et un projet de loi relatif au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine. (Ah! ah.)

LE CIT. PRESIDENT. Je viens de recevoir une lettre du vice-président de la République, président du conseil d'Etat qui demande que l'on procède le plus promptement possiblble au renouvellement du nombre des membres du conseil d'Etat, et dans tous les cas immédiatement au remplacement de deux membres démissionnaires.

LE CIT. PRÉSIDENT. Si l'Assemblée décidait que le renouvellement aurait lieu immédiatement, elle n'aurait pas à s'occuper du remplacement des deux membres démissionnaires.

LE CIT. CRÉMIEUX. Pardon, l'Assemblée a deux droits, celui de nommer les vingt membres que le sort aura désignés comme devant sortir du conseil d'Etat, et celui de procéder au remplacement des deux membres démissionnaires.

LE CIT. V. LEFRANC. Je tombe d'accord avec l'honorable préopinant, mais à la condition que si les membres élus en remplacement des démissionnaires sont désignés par le sort au nombre des sortants, ils ne seront pas remplacés.

LE CIT. HENRI DIDIER. La loi sur le conseil d'Etat dit que la moitié des membres du conseil d'Etat, c'est-à-dire vingt membres, seront désignés à l'ouverture de la Législature. C'est un droit qui doit être exercé; il ne peut être amoindri par le fait de la démission de quelques uns des conseillers d'Etat pour incompatibilité de fonctions.

L'Assemblée décide que les noms des quarante membres du conseil d'Etat seront mis dans l'urne, et qu'on tirera au sort le nom des vingt au renouvellement desquels il devra être procédé.

LE CIT. V. LEFRANC. Il est bien entendu que si les deux représentants démissionnaires de leurs fonctions au conseil d'Etat ne sont pas désignés par le sort comme devant faire partie des sortants, on procédera à leur remplacement. (Oui! oui!)

LE CIT. VOLOWSKI présente quelques observations à ce sujet.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le tirage au sort aura lieu lundi.

L'Assemblée reprend son ordre du jour : l'ajournement de l'élection du citoyen Michot dans le Loiret.

LE CIT. MICHOT combat les conclusions du bureau; il ne comprend pas qu'elles aient pu être prises, alors qu'elles ne reposent sur aucunes considérations sérieuses.

Un seul fait pouvait présenter quelque importance, c'était celui relatif à la fermeture du scrutin avant l'heure légale; mais, permettez-moi de vous le dire, il n'y a là qu'une question d'appréciation et de bonne-foi. Or l'Assemblée, d'après la loi, a plein pouvoir pour décider sur des questions de cette nature. Dans les campagnes, le second jour du scrutin est un jour où il ne se présente aucun électeur; il ne peut y avoir aucun préjudice pour les électeurs. (Assez! assez!)

L'Assemblée consultée n'adopte pas les conclusions du bureau, et l'élection du citoyen Michot est validée à une grande majorité. (Approbation générale.)

Ardennes. — Ajournement de l'élection du citoyen Payer.

LE CIT. LARCY. Le citoyen Payer a fait toutes les justifications nécessaires, son élection est régulière, seulement votre bureau a dû examiner si le citoyen se trouvait dans les conditions de l'art. 84 de la loi électorale, en sa qualité de professeur à l'école normale.

Votre bureau qui a examiné cette question a reconnu qu'il y avait incompatibilité et que par ce fait il devait être considéré comme démissionnaire de ses fonctions de professeur à l'école normale. (A droite : cela ne vous regarde pas.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut valider l'élection du cit. Payer.

La validation est prononcée.

LE CIT. SAVOYE. Nous ne pouvons laisser en suspens les conséquences de cette validation. La loi est formelle, tout membre qui n'est pas compris dans les exceptions de la loi électorale, est considéré à défaut d'option, comme démissionnaire des fonctions rétribuées par l'Etat qu'il exerçait.

LE CIT. PAYER. C'est au conseil d'Etat à décider sur cette question.

LE CIT. SAVOYE Pardon, c'est à l'Assemblée de décider.

LE PRÉSIDENT. L'Assemblée n'a pas à statuer sur la démission, le citoyen Payer est considéré comme démissionnaire; si dans huit jours vous appreniez que le citoyen Payer exerçât son cours, vous exigeriez sa démission immédiate. (La question préalable! la question préalable!)

La question préalable est prononcée.

LE CIT. NOEL PARFAIT, demande a adresser des interpellat ons au ministre des travaux publics relatives au chemin de fer de Chartres, dont la mise en exploitation n'a pas eu encore lieu. (Non! Non.)

LE CIT. BAC. Le bruit court qu'une dépêche télégraphique fort importante est arrivée, et je demande qu'il en soit donné communication à l'Assemblée.

LE CIT. RHULHIERES, ministre de la guerre. Le ministre des affaires étrangères est absent, on ne peut répondre à ce sujet.

LE CIT. CRÉMIEUX. Il y a un ministre ici, il nous parait qu'il pourrait tout aussi bien que le ministre des affaires étrangères nous donner la communication que nous réclamons.

LE CIT. DUFAURE. Je dois dire à l'Assemblée que nous avons reçu ce matin des dépêches du général Oudinot, mais non pas télégraphiques, mais apportées par le courrier ordinaire.

Le ministre des affaires étrangères a l'intention de leur donner la plus grande publicité ce soir, s'il était ici, il les communiquerait à l'Assemblée,

Une voix à gauche. — Envoyez-le chercher.

A droite. — A l'ordre à l'ordre.

LE CIT. DUFAURE. Je répète que le gouvernement donnera la plus grande publicité à ces dépêches.

LE CIT. LAURENT (de l'Ardèche). Le pouvoir exécutif paraît avoir une certaine tendance qui accuse un oubli (à gauche, le mépris. Bruit!) un oubli des dispositions de la Constitution.

Les dépêches qui vont être communiquées ce soir peuvent nous faire connaître que l'ordre a été donné de prendre Rome d'assaut. Eh bien! je vous le demande, n'y a-t-il pas un manque de convenance, d'égards pour le pouvoir législatif, en ne lui donnant pas connaissance à l'ouverture de la séance de ces dépêches.

LE CIT. BAC. Les documents officiels doivent arriver à la connaissance du pays, soit par une lecture faite à l'Assemblée, soit par une insertion dans les journaux.

Cette dernière manière a un double inconvénient, car elle expose souvent à des erreurs, qui obligent à faire le lendemain des rectifications, qui changent complètement le sens de la pièce communiquée. (Comme dans le Message.)

Je regrette donc bien vivement que M. le ministre ne puisse nous exposer les dépêches que nous réclamons.

LE CIT. CRÉMIEUX. Comment des dépêches sont dans les mains du gouvernement depuis ce matin, et à 6 heures il n'a pas trouvé le temps de nous en donner communication!

Si nous trouvons simple que cette communication ne nous vienne que par les journaux, prenez-y bien garde, c'est une atteinte à la dignité de l'Assemblée que nous acceptons.

Il ne s'agit plus de la situation d'une chambre des députés et d'un roi, il s'agit des relations du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, il ne s'agit plus d'un gouvernement royal, il s'agit d'un gouvernement républicain. (Très bien! Très-bien!)

LE CIT. GRÉVY. Comment se fait-il que le ministre de la guerre n'ait pas connaissance de ces dépêches; si je ne me trompe, le général Oudinot est sous ses ordres, la correspondance, la communication doit s'établir avec son ministre.

LE CIT. DUFAURE. Je viens protester contre cette tendance de la discussion d'amener le débat sur un terrain où elle ne devait pas venir.

Il ne s'agit pas ici de conflit entre le pouvoir exécutif; le gouvernement n'a jamais voulu vous refuser les nouvelles qu'il pouvait avoir en sa possession, et d'ailleurs, puisque l'on savait qu'on les avait reçu, on aurait pu demander communication des dépêches au gouvernement.

Une voix à gauche.—C'est à la bourse que nous en avons eu connaissance.

LE CIT. DUFAURE. Je ne daigne pas répondre à une pareille accusation. (Bruit. Tumulte. Interpellation. A l'ordre! à l'ordre!)

Quoi, vous m'interrompez pour me dire que nous n'avons pas voulu vous communiquer les dépêches pour les communiquer à la Bourse. (Bruit. Tumulte.)

Jugez-en bien, car il n'est pas dans ma pensée d'établir un conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Quel intérêt pouvons-nous avoir à vous taire des dépêches que nous aurions pu garder sous le silence jusqu'à lundi?

S'il arrive que le gouvernement croit devoir taire quel-dépêches, il vous le fera connaître. Ce sera alors un vote de confiance, et vous pourrez le lui refuser.

Mais croyez-le bien en agissant ainsi c'est l'intérêt du pays qui dictera ses inspirations.

LE CIT. MARTIN BERNARD. Nous n'avons pas dit : c'est le gouvernement qui a porté la nouvelle à la bourse; nous avons dit c'est à la bourse que nous l'avons apprise. Aussi avons-nous du protester contre le ton dédaigneux de M. le ministre, et je proteste encore contre.

Un membre. — Puisque nous devons avoir connaissance ce soir dans les journaux des dépêches du gouvernement, je demande que nous nous réunissions ce soir à 9 heures. Réclamations à droite.)

LE CIT. LAGRANGE. Je viens protester en mon nom et en celui de mes amis contre ces accusations qu'on dirige contre ce côté de l'Assemblée où je siége Nous voulons la modération, nous voulons la liberté de la tribune, au nom du respect dû au peuple souverain que nous représentons.

C'est encore au nom de cette modération que nous vous demandons une séance du soir pour obtenir la communication de ces dépêches. (Appuyé! appuyé!)

L'Assemblée consultée décide qu'il n'y aura pas de séance ce soir. (A gauche.—Ils ne sont pas pressés, ils savent tout.)

La séance est levée à 6 heures 1|4.

Ordre du jour du lundi 11 juin.

Lundi séance publique à une heure.
Interpellations sur les affaires étrangères.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Ledru-Rollin, qui s'est fait transporter à la campagne, y a éprouvé un mieux très sensible. Si cette amélioration, comme nous l'espérons, persiste, il pourra lundi faire les interpellations suspendues par sa subite maladie.

— M Bugeaud est à toute extrémité. On a eu recours aujourd'hui aux réactifs les plus énergiques pour le ramener à la vie. Un bain sinapisé a produit quelque amélioration; mais le mal n'a pas tardé à s'aggraver. On désespère donc complétement de le sauver. M. le président de la République lui a aujourd'hui rendu visite, et après lui M. l'archevêque de Paris.

— Il est arrivé hier matin à Paris 180 transportés qui ont été graciés. Le plus grand nombre appartenaient au faubourg Saint-Antoine. Ils ont passé la jou née entière à fêter leur retour avec leurs amis.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 9 juin.

Avant la Bourse. — Il y avait quelques offres sur la rente à 80 25, mais on n'était pas plus disposé que ces jours derniers à faire aucune transaction.

Une heure. — Le 5 0|0 a ouvert à 80 30, mais comme il ne se présentait pas d'acheteurs, on a fléchi peu à peu à 80 fr. Ce cours a déterminé quelques achats, mais on n'a pas tardé à fléchir à 79 90, et le 3 0|0 a baissé de 49 25 à 49.

On répand le bruit que le général Garibaldi est arrivé avec ses troupes sur les derrières de notre armée d'expédition et qu'un engagement sérieux aurait forcé les français à quitter leurs cantonnements dans les faubourgs de Rome.

On a parlé comme d'un fait positif de la mort de M. le maréchal Bugeaud qui était atteint du choléra depuis peu de jours.

2 heures. On est revenu à 80 fr. mais les affaires ne sont pas plus animées qu'au commencement de la Bourse. Il suffirait de quelques ordres peu considérables pour déterminer un assez fort mouvement soit en hausse ou en baisse.

3 heures. — La rente s'est assez bien relevée pour la clôture. On reste à 80 50 sur le 5 0|0 et à 49 70 sur le 3 0|0. Cette reprise n'aurait eu lieu que sur le bruit que nos troupes étaient maîtresses de Rome.

La banque a varié de 2175 à 2180; les nouvelles obligations de la ville ont fléchi de 10 à 10 60.

Orléans a fléchi de 10 à 730. Rouen, de 2 50 à 490. Le Havre, de 20 à 220. Le Nord, de 50 à 398 75. Nantes, de 2 50 à 301 25. Strasbourg, de 375 380. Montereau, de 10 à 100. Bale, de 250 à 95.

Quatre heures. — Après la Bourse, le 5 0|0 fait 80 35 demandé.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0|0 j. du 22 mars. .	80 50	80 60	79 90	80 50	80 50
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	52 45	52 45	49 05	49 40	49 60
Action de la Banque.	2185 »	2185 »	2175 »	2180 »	2175 »
Obligations de la Ville	1057 50	» »	» »	1060 »	1070 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	» »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, Act de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	» »	» »	2700 »	2750 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	88 1|4
Emprunt romain.........	66 1|4	Belgique, Empr. 1842.	88 1|4
Emprunt d'Haiti.........	190 »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive...............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	34 »	Emprunt du Piémont..	» »
Dº Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	» »
	Versaille, R. D.	170 »	170 »	173 75
	Versailles, R. G	155 »	155 »	155 »
	Paris à Orléans,	730 »	730 »	740 »
	Paris a Rouen,	490 »	490 »	492 50
	Rouen au Havre,	225 »	220 »	240 »
	Avignon à Marseille,	172 50	170 »	175 »
	Strasbourg à Bâle,	95 »	95 »	97 50
	Du Centre,	267 50	267 50	267 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	395 »	395 »	400 »
	Du Nord,	400 »	398 75	401 25
	Paris à Strasbourg,	352 50	350 »	353 75

QUESTION AUSTRO HONGROISE ET INTERVENTION RUSSE.
Prix : 50 c. Chez Amyot, rue de la Paix.

LA PAIX ET LA GUERRE,
Lettre à M. P. de BOURGOIG.
Par EDMOND CHOIECKI.
Prix : 1 fr. 50 c.
EN VENTE CHEZ GARNIER FRÈRES LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE RICHELIEU, 10.

SIBYLLE MODERNE SOMNAMBULE EXTRA-LUCIDE.
Rue de Seine, 16, au 1er.
Maladies. Avenir. Songes. Prévisions. Recherches, etc de onze à cinq heures. 16

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.